





Cahier de la concertation

Contribution des acteurs du territoire à l'élaboration des PCET du Grand-Dijon, de la Ville de Dijon et de la Ville de Chenôve

Mai à Juin 2010







Sommaire

Introduction	. 3
Les enjeux liés aux changements climatiques	3
La prise en charge politique de la question climatique	
Les collectivités territoriales au cœur de l'action	6
Le Grand Dijon élabore son Plan Climat Energie Territorial	8
La concertation	12
Méthode et organisation	12
Place de la concertation dans l'élaboration du PCET	. 13
Synthèse des attentes et propositions des acteurs du territoire	14
Produire et consommer durable	15
Se déplacer autrement dans le Grand Dijon	17
Améliorer les performances énergétiques des bâtiments	
Agriculture et viticulture durables	30
Organiser durablement le système de transport des marchandises	35
Réduire l'impact de nos déchets sur l'environnement	. 39
Faire évoluer nos comportements	43
Conclusion	48

Introduction

Les enjeux liés aux changements climatiques

L'atmosphère est composée de nombreux gaz différents. Certains ont la capacité de retenir la chaleur du Soleil à la surface de la Terre : ce sont les gaz à effet de serre. Les gaz à effet de serre sont indispensables à la vie, sans eux, la température du globe serait de -18°c. Mais les activités humaines, notamment par l'utilisation massive d'hydrocarbures, ont pour effet d'accroître ce phénomène, en envoyant dans l'atmosphère toujours plus de gaz à effet de serre¹, dont le principal est le dioxyde de carbone (CO₂).

La conséquence de cette augmentation de la concentration des gaz à effet de serre serait, selon les experts du GIEC, une élévation de la température moyenne du globe de 2°c à 6°c en 2100. Le phénomène dit du « changement climatique » est à l'œuvre.

Le Groupe d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) est un organe intergouvernemental. Ces experts rédigent des rapports sur l'évolution du climat. L'une des principales activités du GIEC consiste à procéder, à intervalles réguliers, à une évaluation de l'état des connaissances relatives au changement climatique. Le GIEC élabore aussi des rapports spéciaux et des documents techniques sur des sujets qui nécessitent des informations et des avis scientifiques indépendants. Parmi les conclusions issues de ces différents rapports :

- selon une forte probabilité (à plus de 90 %), les émissions de gaz à effet de serre sont liées à l'activité humaine,
- une élévation de plus de 2 degrés Celsius de la température moyenne observée à la surface de la Terre engendrerait des bouleversements climatiques dont nous sommes dans l'incapacité de prévoir les évolutions et impacts.

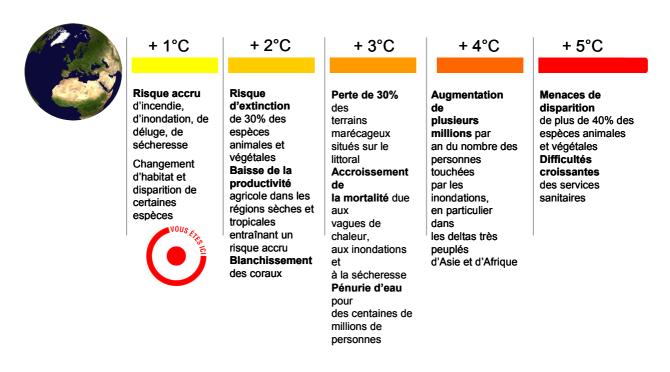
Quel que soit le scenario considéré, les conséquences du changement sur l'environnement seront considérables : fonte des glaces, élévation du niveau des mers et des océans, désertification, cyclones.... En Europe et sur le territoire français l'augmentation de la puissance des événements climatiques extrêmes nous permet d'entrevoir la réalité du changement climatique, de ses conséquences actuelles et à venir (tempête de 1999, canicule 2003 et 2006, inondations ...).

Des changements profonds sont désormais inéluctables, quels que soient les efforts de réduction des émissions qui pourront être déployés. Ces transformations affecteront de nombreux secteurs de notre activité économique et de notre vie quotidienne (agriculture, tourisme, pêche, aménagement du territoire, bâtiments et infrastructures, protection des populations...).

Les événements climatiques récents ont pointé la vulnérabilité particulière des personnes âgées, des enfants en bas âge et des professions exposées au climat : notamment les métiers du bâtiment ou de l'agriculture soumis à la chaleur et ceux de la pêche exposés aux tempêtes. Associé à la forte dépendance de nos activités à la consommation d'hydrocarbures (une ressource que l'on sait être épuisable), on constate également que les catastrophes climatiques accentuent les inégalités sociales. Les populations les plus pauvres

¹ Les six gaz à effet de serre pris en compte par le protocole de Kyoto sont : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂0), les gaz fluorés : hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆).

sont à la fois les moins protégées et celles qui ont le moins de capacité à faire face aux impacts induits par l'événement climatique.



Source: Courrier International – Financial Times – Novembre 2009

La prise en charge politique de la question climatique

Le changement climatique revêt une dimension politique considérable. On le considère comme la première question planétaire totale à solidarité obligatoire : le climat n'a pas de frontière.

<u>Cette question, d'abord posée au niveau de l'ONU, doit être ensuite prise en charge par les Etats et les territoires</u>

La question du changement climatique a été introduite avant tout au plan planétaire à partir de l'analyse des scientifiques. La communauté internationale se l'est ensuite appropriée ; en témoignent les signatures de la convention de Rio en 1992 (à l'unanimité) et le **protocole de Kyoto de 1997** (non ratifié par les Etats-Unis). Ce dernier a fixé des quotas de réduction des émissions de gaz a effet de serre pour les pays industrialisés pour la période 1990-2012. Cela a représenté en quelque sorte, pour la première fois au plan mondial, l'instauration d'une forme de rationnement. L'humanité doit reconnaître qu'elle est confrontée à une limite, gérer la composition de l'atmosphère et répartir de façon équitable le droit d'émettre ces gaz à effet de serre, dont la quantité totale, devra forcément être drastiquement réduite.

Cette négociation internationale est très difficile. En face d'une évidente recherche d'un accord pour éviter le changement climatique, les écarts de modes de vie et de niveau de développement entre les Pays du Nord et les Pays du Sud pèsent très lourds. Le bilan du sommet de Copenhague, s'inscrivant dans de nouvelles négociations post-Kyoto, atteste de ces difficultés. Néanmoins, dans le cadre de négociations internationales, impliquant des centaines de pays, la réactivité reste remarquable (5 ans de négociations séparent la convention de Rio et le protocole de Kyoto).

Les objectifs européens : les « 3 fois 20 » pour 2020

En signant le protocole de Kyoto en 1998, l'Union Européenne s'est engagée à réduire de 8% le niveau de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport aux niveaux de 1990, pour la période 2008-2012.

Soucieuse de se positionner comme l'économie industrialisée la plus respectueuse de l'environnement, l'UE a souhaité aller plus loin que les objectifs internationaux.

Ainsi, l'objectif de l'Europe, d'ici 2020, est de réduire de 20 % les émissions de GES, d'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Les objectifs français : le Facteur 4 à l'horizon 2050

Pour respecter le protocole de Kyoto, la France s'est fixée comme objectif national de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre (sur base 1990) d'ici 2050. Cet objectif a été inscrit dans la loi française P.O.P.E. (Programme d'Orientation de la Politique Energétique) en juillet 2005.

Dans ce cadre, le **Plan Climat National** adopté en 2004 et révisé en 2006, fixe les orientations de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques et à la fin des hydrocarbures à bas prix. Il détaille les mesures engagées par la France sur les principaux champs d'intervention possibles : le résidentiel-tertiaire, les transports, l'industrie, l'agriculture et la forêt, l'énergie (production, consommation), les déchets, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, la sensibilisation, l'information, la formation, l'adaptation au changement climatique.

Aujourd'hui, les **lois Grenelle I et II** adoptées en octobre 2009 et juillet 2010, précisent le contexte de mise en œuvre des engagements pris par la France en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique. Parmi les mesures, nous retiendrons :



- Habitat et urbanisme :

- Renforcer la réglementation thermique applicable aux constructions neuves afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre,
- Réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020. À cette fin, l'État se fixe comme objectif la rénovation complète de 400 000 logements chaque année à compter de 2013,
- Lutter contre l'étalement urbain qui entraîne la régression des surfaces agricoles et naturelles, de la déperdition d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des coûts élevés en infrastructures,
- Concevoir l'urbanisme de façon globale et créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun,
- La création d'un label environnemental tenant compte de l'ensemble du cycle de vie du bâtiment : besoins en énergie, en eau, ses émissions de CO₂ et de polluants, la qualité de l'air intérieur, la quantité des déchets produits...,

o ...

- Transports:

- Evolution de la réglementation pour favoriser les modes de transports moins consommateurs d'hydrocarbures et en réduire les nuisances,
- Accélération des procédures pour les grands projets de transports collectifs urbains.

o ...

- Energie :

- o Mise en œuvre de Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie,
- Réalisation de diagnostics des émissions de gaz à effet de serre pour les entreprises de plus de 500 salariés et pour les établissements publics de plus de 250 personnes,
- Réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et définition de Plans Climat Energie Territoriaux pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.
- o Développement de l'éolien soumis à l'adoption de Schémas de Développement Régionaux de l'Eolien,

o ...

Biens de consommation :

- Mise en place progressive d'un affichage des émissions de gaz à effet de serre induites par les différentes phases de la vie des produits de consommation.
- o ...

Ces engagements majeurs vont progressivement faciliter la mise en œuvre des politiques publiques territoriales visant la réduction de l'impact de nos activités sur le changement climatique. Les collectivités engagées dès aujourd'hui dans une démarche volontaire de structuration d'un Plan Climat Energie Territorial trouvent dans l'adoption des lois Grenelle un levier essentiel permettant d'atteindre les objectifs territoriaux de réduction qu'elles auront adoptés.

Les collectivités territoriales au cœur de l'action

« Penser global, agir local », formule employée par René DUBOS lors du premier sommet sur l'environnement en 1972. Des actions sont d'ores et déjà portées par des initiatives locales, qu'elles soient à l'échelle des collectivités, des entreprises, du mouvement associatif... C'est aussi à cette échelle que se matérialise concrètement les engagements pris à un niveau supra.

En pratique, les collectivités territoriales vont être au centre de la lutte contre le changement climatique, en raison des facteurs suivants :

Les collectivités territoriales décident des **investissements ayant la durée temporelle la plus longue dans notre société** : les bâtiments, les infrastructures de transports, l'aménagement du territoire et l'urbanisme,

- Près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre de la France résulte d'actes impliquant les personnes dans leur vie privée à travers leur mode de chauffage, leurs pratiques alimentaires, leurs choix de consommation et de déplacement ; Les collectivités territoriales disposent, seules d'un lien permanent avec le citoyen à travers le fonctionnement des services publics et la démocratie de proximité. Les élus locaux sont des intervenants politiques ayant donc pour responsabilité d'informer, de former, de convaincre individuellement chaque citoyen d'agir et de renforcer l'action collective,
- Enfin, à l'interface entre les éléments qui précèdent, les collectivités territoriales, par leur pratique et leur lien avec les acteurs sociaux-économiques, sont en position privilégiée pour impulser des dynamiques notamment au travers de réalisations exemplaires.



*par le biais de leurs politiques d'aménagement et l'engagement des acteurs socio-économiques sur leur territoire

Source: Site internet du Grand Dijon –rubrique illiCO²

Le Grand Dijon élabore son Plan Climat Energie Territorial

Les points clés de la démarche

Une tour à énergie positive, des écoquartiers, des vélos en libre service, le futur tramway, un centre de tri des déchets certifié ISO 14 001... Le développement durable n'est pas un vain mot au sein de l'agglomération.

Engagement concret et intelligent, il guide l'ensemble des politiques du Grand Dijon pour aménager un cadre de vie écologiquement responsable, attractif et porteur d'épanouissement pour ses habitants et ses entreprises.

L'influence positive de ces retombées socio-économiques couplée à l'urgence d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ont donné au Grand Dijon l'ambition de devenir un véritable référent en matière d'écologie urbaine.

Pour ce faire, l'agglomération a engagé la démarche du Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour fédérer en ce sens l'ensemble des initiatives et des acteurs de son territoire. Il s'agit d'**illiCO**², véritable programme d'actions permettant de répondre à deux stratégies :

- **Stratégie d'atténuation**, c'est-à-dire retenir des actions qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- **Stratégie d'adaptation**, c'est-à-dire retenir des actions qui permettront d'anticiper, prévenir et apporter des solutions face au changement climatique enclenché sur le territoire et à la fin annoncée des hydrocarbures à bas coût.

L'adaptation (extrait du rapport Plan Adaptation Climat – MEEDDM – Juin 2010)

Le changement climatique est en cours. [...]. Les experts du GIEC soulignent que même si tout doit être mis en œuvre pour éviter les dérèglements climatiques projetés (notamment par le contrôle des émissions de gaz à effet de serre), ces dérèglements sont inévitables en raison de l'inertie du système climatique et demandent de notre part une adaptation.

Cette adaptation doit être envisagée comme un complément désormais indispensable aux actions d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) déjà engagées.

L'adaptation au changement climatique peut se définir comme notre capacité à ajuster nos systèmes naturels ou humains en réponse à des phénomènes climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer leurs effets néfastes ou d'exploiter leurs effets bénéfiques.

En effet, le réchauffement climatique induira des coûts pour la société, mais également des opportunités qu'il s'agira de saisir. Ainsi, comme a pu l'expliquer le rapport du groupe interministériel « Impacts du changement climatique, adaptation et coûts associés en France », si l'impact attendu du changement climatique génère par exemple un coût en matière d'infrastructures routières et de cadre bâti en raison des risques de submersion dus à l'élévation du niveau de la mer, il pourrait conduire dans le même temps à des gains en matière de consommation d'énergie.

Pour aboutir à ce programme d'actions, la démarche est marquée par plusieurs tempos :



Le 1^{er} temps fort a consisté en la réalisation du Bilan Carbone®, diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, permettant de dresser un état initial pour la mesure et l'évaluation, identifiant les secteurs prioritaires d'intervention et donnant la trajectoire et les efforts à mener pour atteindre le Facteur 4.

Le 2^{ème} temps fort se matérialise par la concertation / coélaboration. Moment de partage du diagnostic, c'est au cours de ces séances de travail que sont identifiées avec les acteurs socio-économiques du territoire des pistes d'actions qui pourraient être retenues pour le futur Plan Climat Energie Territorial.

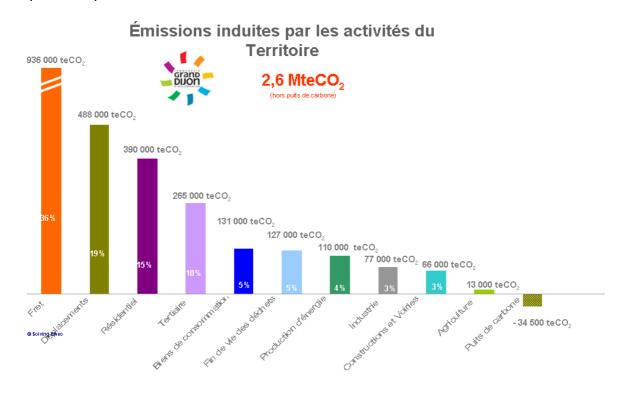
Par la suite, des études de faisabilité techniques et financières menées par les services de l'Agglomération permettront de sélectionner les actions qui seront retenues dans ce **premier programme d'actions 2011-2013**.

Les « plus » d'illicO² :

- Un terreau déjà fertile d'opérations réussies en matière de développement durable : la tour Elithis, le lancement d'un grand programme d'écoquartiers, la réalisation du tramway et la politique de déplacements associée, sans oublier la gestion innovante des déchets ménagers grâce à un centre de tri à la pointe de la technologie, un futur réseau de chaleur, maison de l'environnement Latitude 21 et une usine d'incinération en avance sur les normes européennes qui produit de l'électricité.
- Une collaboration de l'agglomération avec les villes de Dijon et Chenôve, une première dans la jeune histoire des Plans Climat Territoriaux, assure force et cohérence territoriale à illicO².
- Le Grand Dijon, Dijon et Chenôve ont été retenus par le Conseil Régional de Bourgogne et l'ADEME pour réaliser un Plan Climat Territorial exemplaire.

Les résultats du Bilan Carbone® Territoire (année de référence 2009) :

Ci-après sont présentés les résultats :



Le Bilan Carbone® du Grand Dijon permet d'évaluer par secteurs les émissions de gaz à effet de serre émis par le territoire :

- Fret: Premier poste contributeur, le fret représente 36% des émissions du territoire. Ce niveau d'impact traduit la position géographique stratégique de l'agglomération Dijonnaise agissant comme un véritable pôle d'échange et de transit. Ces flux de marchandises sont générés pour répondre au besoin du territoire (importés) et des autres territoires (exportés). Les flux internes (transport de marchandises s'effectuant sur et à l'intérieur du territoire communautaire) représente une part non négligeable du fret (près de 25 %). Les chiffres étudiés dans le cadre de ce poste démontre également l'importance du trafic routier, mode de transport prédominant, qui impacte fortement le profil d'émissions, 97% des émissions de gaz à effet de serre pour 90% des kilomètres parcourus.
- **Déplacements de personnes** : Deuxième poste du Bilan Carbone®, les déplacements de personnes sont essentiellement le fait des déplacements des habitants du territoire avec une place prépondérante de la voiture particulière.
- **Résidentiel-tertiaire**: troisième et quatrième postes d'émissions, ils traduisent l'importance de l'impact induit par les consommations d'énergie dans le secteur du bâtiment. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la lutte contre le changement climatique : améliorer la performance énergétique des bâtiments et favoriser la réduction de leur dépendance aux énergies fossiles sur le long terme.
- Biens de consommation et fin de vie des déchets : Ce poste compte pour près de 10 % des émissions brutes du territoire. Il doit traduire l'efficacité des modes de collecte et de valorisation des déchets sur le territoire mais renvoie également en amont sur l'importance de nos actes d'achats (émissions générées par la fabrication d'un produit).

- Production d'énergie: Le périmètre d'étude concerne la production et la distribution d'énergie de chauffage par des installations collectives (chaufferies urbaines et réseaux de chaleur). La répartition des émissions sur le territoire est très inégale. En effet, elle traduit la présence ou non des unités de combustion sur une commune. A noter aussi qu'une part des utilisateurs des réseaux n'est pas située sur les communes d'implantation des chaufferies.
- **Industrie**: Ce poste étudie l'utilisation de l'énergie dans le secteur industriel pour le fonctionnement des processus de production, le chauffage des locaux ainsi que les utilités inhérentes à l'utilisation de ces mêmes locaux par les collaborateurs. On note que la vocation tertiaire et d'habitation de la ville centre Dijon est largement mise en perspective. L'activité industrielle rapportée aux autres activités est beaucoup plus marquée sur le territoire de Chenôve.
- Constructions et voiries: Les activités de construction de bâtiments ainsi que la construction et l'entretien des routes du territoire pèsent pour 3% des émissions du territoire (la majeure part provenant de la construction de bâtiments résidentiels et tertiaires). La place importante du résidentiel et du tertiaire pour ce poste s'explique par la relative faiblesse de la part urbanisée du territoire (30%) et l'extension démographique importante du Grand Dijon. Les choix d'aménagement du territoire, d'extension de la voirie, de desserte, des matériaux et des modes de construction déterminent donc largement l'évolution des émissions de ce poste.
- Agriculture: Les émissions de l'agriculture, moins de 1% des émissions du territoire, sont liées aux pratiques culturales du territoire de la Communauté d'Agglomération. Le Grand Dijon est marqué par une activité agricole relativement faible et essentiellement tournée vers les grandes cultures et pour des surfaces plus réduites la viticulture.
- Puits de carbone : Il est désigné par puits de carbone la capacité de certains milieux naturels à capter et stocker le carbone de l'atmosphère sur de longues périodes, en général supérieure au demi-siècle. Pour permettre de relativiser l'impact joué par le potentiel de stockage de carbone dans la biomasse, a été choisi de faire apparaître l'impact que pouvaient jouer les ressources correctement gérées et entretenues sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Tous les secteurs contribuent à l'action de lutte contre le changement climatique et nous offrent l'opportunité d'imaginer ensemble la société de demain.

La concertation

Méthode et organisation

Le Grand Dijon a conscience qu'une démarche locale de lutte contre le changement climatique ne peut se faire sans la participation et l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour ce faire, une phase de concertation est organisée entre mai et juin 2010 et a concerné les acteurs suivants :

- Acteurs socioprofessionnels : PME/PMI, fédérations, associations, bailleurs, délégataires, offices, représentation de l'état, entreprises tertiaires, Centre Hospitalier Universitaire, Université...,
- Elus et agents des collectivités.

Journée de lancement organisée le 21 mai 2010 avec une présentation des enjeux par Pierre Radanne et des premiers résultats du Bilan Carbone® par Solving Efeso / AlternConsult

Ateliers thématiques pour travailler sur l'émergence de propositions : 8 thèmes

Automne 2010 : Restitution de la concertation Rédaction des fiches actions et mise en œuvre des actions

Les ateliers thématiques ont constitué une étape clé. Des groupes de travail, sensibilisés au cours de chaque atelier, ont permis de cerner plus finement les enjeux liés au changement climatique et formuler des propositions d'actions sur la thématique abordée.

Il s'agissait pour ces groupes de partir des constats et d'un diagnostic à l'échelle du territoire dijonnais à propos d'une thématique définie. Par la suite il était proposé d'envisager l'avenir du territoire dans une optique de lutte contre le changement climatique. L'objectif consistait à faire émerger les principaux axes de travail sur le thème et d'identifier des propositions d'actions concrètes à mettre en œuvre dans le cadre du PCET.

Huit thèmes sont donc traités selon cette approche :

- Produire et consommer autrement,
- Améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments,
- Se déplacer autrement sur le Grand Dijon,
- Organiser durablement le système de transport de marchandises,
- Adopter une agriculture et une viticulture durable face au changement climatique,
- Réduire l'impact de nos déchets sur l'environnement,
- Faire évoluer nos comportements,
- S'adapter au changement climatique.

La concertation menée sur le territoire du Grand Dijon c'est :

- Près de **300 acteurs** réunis au cours de la journée de lancement,
- **15 sessions collectives de travail** sur 8 thèmes avec en moyenne 20 / 25 participants par séance et par atelier,
- 600 heures d'ateliers², soit l'équivalent de 75 jours de travail en concertation.

² 15 sessions x 20 personnes x 2 heures de travail = 600 heures de travail

Règles de la concertation / coélaboration :

- La concertation repose sur la transparence : disponibilité et accessibilité des dossiers techniques notamment,
- La concertation n'est pas la recherche du consensus systématique: toutes les opinions sont examinées, mais il ne n'est pas forcément donné suite à toutes les demandes exprimées,
- La concertation n'est pas une codécision : l'autorité publique exerce sa responsabilité en prenant ensuite ses décisions en toute connaissance de cause.

Place de la concertation dans l'élaboration du PCET

Le cahier de la concertation est une synthèse des propositions formulées au cours des séances de travail. Ces actions seront complétées par les propositions issues des diagnostics réalisés (Bilan Carbone®). L'ensemble des propositions sera ensuite étudié et complété pour permettre aux Elus de retenir une sélection des axes prioritaires qui serviront à bâtir le Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon, prévu pour être adopté par le Conseil Communautaire en décembre 2010.

Les principaux objectifs et propositions d'actions formulés par les participants pour lutter contre le changement climatique sont présentés ci-après et organisés selon les thèmes abordés.

Chaque atelier a abordé la question de la sensibilisation / la communication / l'accompagnement au changement. Outils indispensables pour accompagner le portefeuille d'actions proposé par thématique, ils invitent les acteurs du territoire à adhérer à la démarche, comprendre les actions menées et adopter de façon pérenne leurs modes de vie.

Synthèse des attentes et propositions des acteurs du territoire

Les chapitres sont organisés de la manière suivante :

- Thème travaillé en atelier,
- Rappel des enjeux à l'échelle du territoire du Grand Dijon,
- Reprise des sous-thèmes principaux émergents des travaux en ateliers,
- Description du contenu des sous-thèmes et mise en avant d'une proposition d'« action pilote ».
 - Il s'agit d'une proposition souvent incitatrice, d'une complexité de mise en œuvre faible ou moyenne, ne nécessitant pas forcément d'investissement financier lourds et permettant d'engager la lutte contre le dérèglement climatique ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'intégralité des propositions formulées par les participants sont disponibles dans les compte-rendus des séances de travail sur le site internet du Grand Dijon.

Avertissements:

- Quelques propositions d'actions similaires mais traitées au sein de différents ateliers sont regroupées au sein d'une même thématique.
- L'atelier « S'adapter aux changements climatiques » n'apparaît pas explicitement dans le présent cahier de la concertation. Les propositions d'actions formulées au cours de cet atelier sont transverses aux autres thématiques et ont donc été regroupées en ce sens.
- Certaines actions ont pu être reformulées pour être plus compréhensibles par le lecteur, l'ensemble des propositions faites par les participants n'a subi aucun filtre, ni aucune censure.
- Nous rappelons que chaque action proposée sera ensuite analysée en détail, afin d'évaluer sa faisabilité technique et financière, avant de l'intégrer au programme d'actions final. C'est pourquoi toutes les actions ne pourront pas être retenues. D'autres pourront être intégrées, plus tard, dans une version ultérieure. Le PCET du Grand Dijon a vocation à se renouveler régulièrement selon un principe clé, celui de l'amélioration continue. Nous rappelons ainsi que le cahier de la concertation n'est pas le Plan Climat Energie Territorial.

Produire et consommer durable

La consommation responsable est l'expression d'un consommateur averti, responsable et engagé. Son principe de base est de consommer si cela s'avère vraiment nécessaire et de réfléchir sur les conséquences environnementales et sociales de son acte d'achat. L'adaptation de la production et du fonctionnement des entreprises semblent alors inévitablement se tourner vers la mise en place d'une production plus durable visant à adopter des procédés qui respectent davantage l'environnement et qui s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable. Cependant, il n'existe pas une façon unique de s'engager dans une production durable. De nombreux éléments permettent d'y répondre comme : les achats verts, le cycle de vie des produits, la récupération des produits en fin de vie, la réduction des déchets à la source, l'analyse des flux de matières ou encore l'écologie industrielle.

Les participants aux ateliers « Produire durable » et « Consommer durable » ont exprimé de nombreuses propositions, abordant les thèmes suivants :

Communication

Production – méthodes innovantes – qualité des produits

Communication

Accompagner la modification des comportements individuels et aider chacun dans sa sphère privée à identifier quelle est la portée de ses gestes au quotidien et de ses achats sont des enjeux majeurs et nécessaires pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre découle d'actes de la sphère privée : chauffage domestique, déplacements, achats... La communication vue comme un outil de sensibilisation et d'apport d'information objective est donc essentielle dans ce processus.

Néanmoins, la communication est aussi abordée sous l'angle de l'outil marketing (publicité) incitant à l'achat de produits fortement carbonés, générateurs de besoins « superflus », et dont les supports (panneaux...) envahissent l'espace public.

Ces deux aspects sont traités au cours de cet atelier.

OBJECTIF 1 : Renforcer la réglementation / Encadrer les pratiques publicitaires

La publicité, outil marketing, fait l'objet de nombreuses pratiques, toutes n'étant pas réglementées. Il s'agit donc dans la mesure du possible d'utiliser la réglementation et de mener des actions permettant de limiter le pouvoir suggestif de la publicité dans nos actes d'achat.

Proposition d'action : Réviser la réglementation locale de la publicité

Une réglementation nationale pour la publicité extérieure s'applique sur le territoire national. Les collectivités ont la possibilité d'adapter la réglementation nationale au contexte local par l'instauration d'un règlement local de publicité et établir ainsi des règles plus restrictives que la réglementation nationale (densité, taille...). La proposition d'action vise à s'appuyer sur la réglementation locale déjà en place à l'échelle du territoire dijonnais, à la renforcer pour limiter l'impact visuel et suggestif de la publicité voire utiliser ces espaces pour promouvoir une communication responsable.

<u>Autres actions proposées :</u>

- Distribuer les autocollants STOP-PUB.
- Rédiger une charte pour la communication écoresponsable,
- Eliminer les panneaux publicitaires dans les rues (4 x 3 m et panneaux "sucette").

OBJECTIF 2 : Sensibiliser à la consommation durable

La communication est ici considérée comme l'outil pour sensibiliser largement sur le territoire tout type de public. Rappelons que la sensibilisation est indispensable pour l'appropriation des enjeux par les acteurs du territoire et l'accompagnement aux changements de comportement.

Proposition d'action : Créer les outils et dispositifs de sensibilisation

La communication est ici considérée comme un outil pour permettre à chaque citoyen de mesurer l'impact de ses choix de consommation. « Je contribue par une information objective à rendre le citoyens écoresponsable » pourrait être le leitmotiv de cette proposition d'action. Il faut donc mettre en place les dispositifs et outils associés à cette communication.

Autres actions proposées :

- Recenser et favoriser les initiatives locales (LATITUDE21³ / SEDARB⁴).
- Mettre en place un étiquetage local (ex : Nu/Naturel/Juste/Non loin) sur le cycle de vie du produit,
- Instaurer sur les marchés un affichage "producteur local ou régional" très lisible,
- Prévoir une double page dans tous les bulletins municipaux sur le thème climat-énergie.

Production – méthodes innovantes – qualité des produits

Derrière ces différents termes, l'entreprise en tant qu'acteur du territoire a aussi des devoirs et responsabilités dans la lutte contre le changement climatique.

Les biens et services proposés par ses soins ont un impact sur l'environnement, et ce, tout au long de la vie du produit (fabrication - distribution - utilisation - valorisation finale). Cela se matérialise dans le choix des matières premières, les procédés de production et consommation d'énergie, la nature / quantité des emballages utilisés, les déchets générés...

Ce sont ces différents impacts que l'entreprise se doit de diminuer. C'est aussi une manière de répondre aux attentes naissantes des donneurs d'ordre ou des consommateurs, favorables à une meilleure prise en compte de l'environnement.

OBJECTIF 1 : Développer les processus de production responsable

La prise en compte de l'environnement doit être systématiquement intégrée dans les choix stratégiques et opérationnels de l'entreprise. Les modes de production, le choix des matières premières, la durabilité du produit...ne peuvent plus être considérés aujourd'hui uniquement sous l'angle économique.

³ LATITUDE 21 : la maison de l'architecture et de l'environnement du Grand Dijon : structure d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, à l'architecture, à l'urbanisme et au développement durable

⁴ SEDARB : association de producteurs biologiques et de structures agricoles intervenant dans le champ de l'agriculture biologique

Proposition d'action : Inciter les entreprises aux démarches environnementales et de développement durable : ISO 14 0001, écoconception...

Une phase de communication, de formation auprès des entreprises sur ces différents concepts est un préalable nécessaire. Les incitations peuvent par la suite prendre une forme financière (aides écoconditionnées...) mais aussi technique (développer les outils et structures connexes).

Autres actions proposées :

- Développer avec des entreprises pilotes une production synonyme d'écoconception,
- Développer les outils et structures connexes à la production durable (gestion des déchets, fourniture d'énergie, transports mutualisés),
- Soutenir financièrement les entreprises garantissant des produits longue durée et réparables,
- Soutenir les industries locales développant l'utilisation de matière secondaire.

Se déplacer autrement dans le Grand Dijon

Le secteur des transports, grand consommateur d'énergie, constitue en France, la première source d'émissions de gaz à effet de serre :

- 135 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2008,
- Soit 25 % des émissions globales de gaz à effet de serre.

Avec près de 936 000 teCO₂ pour le fret et 488 000 teCO₂ pour les déplacements de personnes, ces deux postes représentent respectivement les 1^{er} et 2^{ème} postes d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Dijon. L'optimisation des déplacements des habitants sur le territoire représente donc une priorité.

Cinq axes forts ont émergé des propositions des participants aux ateliers :

- Modes de déplacement doux
- Autopartage et covoiturage
- Offres en transport en commun & PDE
- Usage des services réduction des déplacements – faciliter le mouvement
- Limiter la place de la voiture

Modes de déplacements doux

L'utilisation des modes de déplacements doux tels que le vélo ou la marche à pied est sans aucun doute un levier d'action significatif dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si ces modes de transport sont très peu polluants, ils génèrent également moins de nuisance sonore et sont bénéfiques pour la santé. Ils permettent enfin aux citoyens de se réapproprier l'espace public et de redécouvrir le territoire.

Notons que l'agglomération dijonnaise s'est déjà engagée dans le développement des modes de déplacement doux avec un projet « Schéma directeur en faveur des cyclistes ». L'objectif de ce projet est de développer un réseau cohérent de 165 kilomètres comprenant les 55 kilomètres d'aménagements existants.

OBJECTIF 1: Sensibiliser au recours aux modes de déplacement doux

« La mobilité douce ne doit pas être subie/contraignante mais vécue/active. ». L'objectif est bien de donner l'envie aux citoyens d'utiliser les modes de déplacement doux, de l'intégrer de manière « inconsciente » dans leurs déplacements quotidiens. Pour ce faire, la sensibilisation et la communication sont de nouveau mises en avant.

Proposition d'action : Valoriser les modes doux sous ses différents aspects (écologique, économique, santé, bien être...)

Il s'agit de communiquer non seulement sur l'existence des pistes cyclables, cheminements piétons,... mais également d'argumenter sur le bienfait de leur utilisation que cela soit en termes économiques (coût du carburant), de santé / bien être (activité physique...) et bien sûr écologiques (modes de transport non polluants). Afin que cette valorisation soit la plus efficace, elle doit être adaptée aux publics cibles.

<u>Autres actions proposées :</u>

- Mener une campagne de communication adaptée aux différents publics,
- Médiatiser les structures offrant des loisirs autour de la mobilité douce.

OBJECTIF 2 : Mettre en œuvre les infrastructures pour le développement des modes de déplacement doux

L'objectif met en avant le nécessaire besoin de développer les infrastructures connexes afin de créer les bonnes conditions d'utilisation et l'envie de recourir aux modes doux. Ceci peut se traduire par la mise en place d'abris vélos sécurisés, une signalétique appropriée...

Proposition d'action : Créer une « Charte de la mobilité douce » entre les communes, le Grand Dijon et les utilisateurs

Cette proposition d'actions vise à harmoniser les conditions d'utilisation et d'accès des modes de déplacement doux entre les communes de l'agglomération. Il s'agit d'éviter d'éventuelles situations de déséquilibre et d'assurer une parfaite cohérence du réseau sur l'ensemble du territoire.

Autres actions proposées :

- Développer les infrastructures (stationnement, abris sécurisés, locaux vélo sécurisés dans les logements et les entreprises, vélostations, pédibus...),
- Mettre en place un vélo-école.

Autopartage et covoiturage

Repenser l'usage et les modes d'utilisation de la voiture, ce sont les défis relevés par les solutions type autopartage et covoiturage. Formules parfaitement adaptées en milieu urbain, elles permettent de répondre à différents besoins : déplacements domicile – travail, déplacements pour les loisirs, trajets de moins d'une heure pour des courses quotidiennes....

OBJECTIF 1 : Mettre en œuvre des services d'autopartage

A l'exemple des vélos en libre service, et rencontrant un franc succès dans les villes en bénéficiant, les voitures (« propres ») en libre service offrent de multiples avantages à son utilisateur, à

l'environnement et à l'agglomération : diminution du coût d'usage / d'entretien pour l'usager, diminution progressive du nombre de kilomètres parcourus en voiture et donc réduction de la consommation d'énergie et des émissions de polluants, libération de l'espace urbain utilisé auparavant pour le stationnement des véhicules.

Proposition d'action : Positionner la collectivité et l'ADEME sur les initiatives publiques et privées (DSP⁵, infrastructure : parking, station, marquage, signalétique..., plateforme Mobigo à compléter de l'autopartage...)

Les participants ont suggéré l'intervention, dans le cadre de leurs compétences, de la collectivité et de l'ADEME pour assurer la promotion et le développement des services d'autopartage :

- Valorisation des services d'autopartage au sein de la plateforme Mobigo,
- Gratuité des places de stationnement (par exemple dans le cadre des délégations de service public...),
- Mise en œuvre d'une signalétique appropriée,

- ..

<u>Autres actions proposées :</u>

- Mettre en place un « Kit / Formule » pour une initiative portée par des particuliers (contrats d'assurance, forme juridique, modalités de fonctionnement interne),
- Mettre en place l'autopartage dans tous les quartiers de la ville et de l'Agglomération (1 voiture en autopartage = 6 véhicules personnels en moins),
- Mettre en place un parc de véhicules type « mini Smart » (véhicules électriques) en libre service sur le modèle « Vélodi ».

OBJECTIF 2 : Développer l'usage du covoiturage

Le covoiturage vise à mettre en relation des individus effectuant tout ou partie d'un trajet qu'ils effectuaient jusque là seuls. Des associations prennent en charge ce service et l'organise bien souvent via une plateforme internet. Ce système permet finalement de diminuer le nombre de voitures en circulation pour un même déplacement. Tout comme l'autopartage, ces opérations présentent un intérêt environnemental. En diminuant le nombre de kilomètres parcourus en voiture, le covoiturage contribue ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique. Elles présentent également un intérêt social en recréant des liens et de la convivialité entre les habitants du territoire.

Proposition d'action : Identifier les acteurs déjà existants et les faire connaître (ex : Mobigo à compléter)

L'action proposée vise également à valoriser les services de covoiturage via notamment la plateforme Mobigo. Cela nécessite préalablement l'identification des structures existantes sur le territoire et une étude sur la portée des projets (nombre d'inscrits...).

<u>Autres actions proposées :</u>

- Identifier les espaces intermodaux,
- Se regrouper entre collègues pour faire du covoiturage.

Offres en transport en commun & PDE⁶

6 Lianes : lignes à niveau élevé de service, 13 lignes assurant la desserte de proximité, des lignes circulaires, la mise en place du bus de nuit...sont autant d'offres attestant de la dynamique des

⁵ DSP: Délégation de Service Public

⁶ Plan de Déplacement Entreprise

transports en commun au sein de l'agglomération dijonnaise. Aujourd'hui ce sont près de 150 000 voyageurs par jour empruntant ces lignes. L'arrivée prochaine du tramway ne fera que renforcer cette dynamique. A terme, avec la mise en place du nouveau réseau « Bus+ Tram », ce seront près de 220 000 voyageurs attendus sur les lignes (soit un objectif de + 32 %).

Néanmoins, au cours de l'atelier, des axes d'amélioration se sont dégagés et visaient aussi bien une meilleure attractivité des transports (confort, tarification, fréquence...) que le développement de l'intermodalité.

OBJECTIF 1 : Développer et adapter l'offre de transports en commun aux besoins et attentes des populations concernées

Pour parfaire l'offre existante, un préalable nécessaire est une parfaite connaissance des flux observés sur le territoire (motif, fréquence, volume...). Sur cette base, des actions peuvent être définies selon les besoins exprimés par les populations concernées et permettront d'aboutir à une parfaite adéquation entre l'offre et la demande (pouvant se matérialiser au sein d'un cahier des charges). L'agglomération dijonnaise bénéficie d'un fort potentiel pour les transports collectifs. Il s'agit de le fructifier et de le développer notamment via l'intermodalité (combiner les modes de transport). Le portefeuille d'actions présenté ci-après permet de répondre à ces différents points.

Proposition d'action : Développer les Plans de Déplacement Entreprise / Plans de Déplacement Administration sur le mode de l'écomobilité

Cas d'application par excellence à l'échelle d'une entreprise (ou plusieurs entreprises), le PDE (ou PDA dans le cadre d'une administration), vise à obtenir une meilleure connaissance des déplacements du personnel pour proposer des solutions alternatives à la voiture (ou limiter son usage) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre générés par les déplacements domicile-travail. Dans ce cadre, un travail collaboratif peut alors être mené entre les autorités organisatrices du transport et les entreprises pour définir les axes d'amélioration possibles des transports collectifs desservant les zones d'activité économique...On est bien dans le cadre de la recherche d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

Autres actions proposées :

- Identifier les besoins et flux de déplacements,
- Développer l'intermodalité (transports en commun, Vélodi, autopartage...),
- Simplifier l'usage des transports publics par la mise en place de la billetique,
- Elaborer un cahier des charges pour des transports en commun attractifs (confort, tarification, fréquence...),
- Développer les lignes 3 et 4 du Tramway (en cohérence avec la nouvelle gare TGV Porte Neuve).

OBJECTIF 2 : Faire changer les comportements pour favoriser l'usage des transports en commun

Changer les modes de vie et d'utilisation des transports est une démarche relativement longue et complexe à mettre œuvre. La voiture est encore trop souvent associée à un positionnement dans l'échelle sociale et les transports en commun n'ont pas toujours bonne image. C'est de nouveau un travail de communication et de sensibilisation à mener pour aboutir à l'adhésion du plus grand nombre pour l'usage des transports collectifs (cf. objectif de + 32 % du nombre de voyageurs utilisant les lignes des transports collectifs).

Proposition d'action : Accompagner / faire adhérer les gens à un changement de comportement

Enclencher le changement, c'est aussi susciter l'intérêt d'utiliser tel ou tel mode de transport. Une communication régulière (favoriser par les chantiers en cours au Grand Dijon) sur les bénéfices et les avantages des transports en commun doit être mise en place de façon pérenne dans le temps.

Autres actions proposées :

- Valoriser les bénéfices / avantages de l'usage des transports en commun par des campagnes d'information,
- Communiquer autour des nouveaux transports intermodalités.

Usage des espaces - réduction des déplacements - Faciliter le mouvement

A travers cette sous-thématique, les participants ont rappelé que les déplacements de personnes ne peuvent être considérés indépendamment de l'aménagement de l'espace. Des notions de mixité fonctionnelle mais aussi sociale sont également à considérer en vue d'une optimisation des flux de personnes à l'échelle de l'agglomération et pour réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements.

OBJECTIF 1 : Renouvellement de l'urbanisme de la ville

L'agglomération dijonnaise est engagée dans une convention ANRU⁷ pour la période 2005-2011 (avenant inclus). Cette dynamique globale au bénéfice de six quartiers du Grand Dijon concerne 42 000 habitants soit 17% de la population de l'agglomération. C'est dans le cadre de ces opérations que les quartiers peuvent être repensés.

Par ailleurs, des initiatives locales indépendantes de ces grandes opérations d'aménagement (à l'échelle de la commune...) sont également autant d'opportunités pour organiser la vie dans les quartiers.

Proposition d'action : Permettre l'usage de la proximité pour les besoins quotidiens (rapprochement des services : commerces, crèches, services publics...)

Cette action vise à saisir l'opportunité de toutes opérations urbaines pour repenser la vie d'un quartier et développer les offres et services de proximité afin de limiter les déplacements liés aux courses, à la garde des jeunes enfants...C'est aussi une manière d'améliorer la qualité de vie des usagers.

<u>Autres actions proposées :</u>

- Agir sur la perméabilité du maillage inter et intraquartier,
- Valoriser et esthétiser les quartiers,
- Reconquérir les « dents creuses » et les nouveaux lieux.

OBJECTIF 2 : Inciter les citoyens à partager

S'approprier le quartier, y développer des activités sociales, culturelles, et ce, de façon collective et concertée...sont autant de démarches engendrant un besoin inférieur de se déplacer. Cette dynamique est à pérenniser dans le temps pour encourager toutes nouvelles initiatives contribuant à créer une véritable identité du quartier.

Proposition d'action : Initier des projets qui permettent aux habitants de s'approprier leur quartier (partage avec les habitants et agir, construire ensemble)

Initier des projets socio-culturels...entre habitants de quartier permet une meilleure connaissance des autres et donc une cohésion sociale renforcée. Apprendre à vivre ensemble en élaborant des projets collectifs est une manière de s'approprier le quartier et de sans cesse le renouveler, le repenser pour répondre aux usages et attentes des habitants.

⁷ ANRU: Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Autres actions proposées :

- Se centrer sur les usages de l'habitant,
- Créer des lieux de rencontre,
- Valoriser les espaces (marché dominical, cafés, FaceBook, blogs...).

Limiter la place de la voiture

De nos jours, la voiture prend une place importante dans le quotidien de la majorité des français. En France, les déplacements en voiture représentent près de 50% des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports. L'utilisation de la voiture individuelle restant indispensable pour certains déplacements, il ne s'agit pas de supprimer son usage mais bien de repenser son utilisation au sein de l'agglomération, et ce, en fonction des distances parcourues.

OBJECTIF 1 : Permettre la cohabitation des différents modes de déplacement

Reconsidérer l'usage de la voiture et sa place parmi les autres modes de déplacement développés à l'échelle de l'agglomération, tel est l'objectif exprimé par les participants.

Faire cohabiter ces différents modes de transport, c'est mener des réflexions sur l'espace de la voierie utilisée, sur les règles de circulation...

Proposition d'action : Identifier les zones de rencontre

Une zone de rencontre est une zone urbaine à usage d'habitation ou de commerces, un centre-ville ou un centre historique, etc. où la priorité est donnée aux piétons et aux cyclistes dans une moindre mesure ; ceci dans une logique de partage de l'espace par les différents usagers dont les automobilistes et autres conducteurs d'engins motorisés avec une vitesse maximale formellement fixée à 20 km/h. Une étape préalable avant de généraliser ce type d'aménagement est d'identifier l'existant et étudier les potentiels de création de ces zones.

<u>Autres actions proposées :</u>

- Généraliser les zones 30 km/h,
- Etendre les zones 30 km/h à toutes les communes et quartiers de l'Agglomération, seules quelques liaisons interquartiers restent à 50 km/h,
- Créer un partage réellement équitable de la voirie par l'attribution d'une place équivalente à chaque mode de transport (suppression des stationnements),
- Piétonisation entre les boulevards de la Trémouille, Carnot, etc...

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

La maîtrise des besoins énergétiques est un enjeu clé pour les collectivités, les entreprises et les particuliers dans un contexte de changement climatique et de raréfaction des sources d'énergies fossiles. L'accès à l'énergie est au cœur du fonctionnement de nos économies développées. C'est un enjeu stratégique pour assurer la continuité des activités et l'attractivité du territoire. C'est pourquoi les secteurs résidentiel et tertiaire, fort consommateurs d'énergie, font l'objet d'un programme national d'amélioration de leur performance énergétique au travers du Plan Bâtiment mis en œuvre par le Grenelle : réduction des consommations d'énergie de 38 % et des émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2020.

A l'échelle du territoire du Grand Dijon, les consommations cumulées d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire sont à l'origine de 655 000 teCO₂ en 2009 (près de 90% des émissions de ce poste résultent de la consommation d'énergie). 82% des émissions énergétiques ont pour origine la consommation de ressources fossiles, fioul et gaz essentiellement, pour le chauffage.

3^{ème} poste du Bilan Carbone®, le secteur résidentiel représente donc un enjeu prioritaire sur le territoire avec environ 59% de résidences principales construites avant 1975, date de la première réglementation thermique.

Le secteur tertiaire, dont les émissions proviennent à 90% de la consommation de ressources fossiles, représente également une cible prioritaire.

Ainsi, dans leur façon d'exploiter les bâtiments, les habitants et acteurs du territoire possèdent un large champ de manœuvre pour réduire leur consommation énergétique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Au cours des ateliers, les participants ont exprimé des propositions d'actions centrées sur les thèmes suivants :

- Urbanisme / Aménagement
- Efficacité énergétique des logements
- Approvisionnement énergétique moins carboné

- Financement
- Sensibilisation et formation

Urbanisme / Aménagement

Dans le cadre de cette sous-thématique, les participants ont souhaité travaillé tout particulièrement sur les outils de l'aménagement et de l'urbanisme pour limiter l'impact du résidentiel dans le Bilan Carbone®, tant dans le parc existant que dans la construction.

Rappelons à cet effet que la Ville de Dijon s'est engagée dans l'élaboration d'un ECO-PLU⁸ (héritier du POS, Plan d'Occupation des Sols) qui, dans sa version définitive en 2010, déterminera

⁸ PLU : Programme Local de l'Urbanisme

précisément la manière dont la ville veut se développer, en attribuant aux différents espaces des fonctions (constructibles, espaces verts, etc.) et en fixant des règles (par exemple pour la hauteur des bâtiments). C'est dans le cadre de ces documents que des prescriptions environnementales ambitieuses peuvent être imposées dans le secteur résidentiel.

OBJECTIF 1 : Tous les nouveaux quartiers sont des écoquartiers

Les écoquartiers sont des quartiers "durables" caractérisés par : un traitement optimum des déchets, une gestion durable de l'eau, une biodiversité urbaine, l'utilisation de modes de transports « doux » (tramway, vélo...), la production locale d'énergies renouvelables, des formes urbaines denses, une mixité sociale et fonctionnelle et l'utilisation d'écomatériaux. Les premiers écoquartiers ont vu le jour au Royaume-Uni, en Allemagne et en Scandinavie. Les participants ont souhaité que les quartiers dijonnais s'inspirent de ces démarches, a fortiori, encouragées par le Grenelle de l'Environnement.

Proposition d'action : Elaborer un référentiel sur le concept d'écoquartier (densité, taille, énergie, mixité sociale et fonctionnelle...)

Pour construire un écoquartier, il faut au préalable s'accorder sur un cahier des charges, définir les règles, normes attendues et devant être respectées par les aménageurs (il n'existe pas de référentiel national). Ce document est également indispensable dans le cadre du suivi et de l'évaluation (par exemple pour mesurer la performance énergétique du quartier...).

<u>Autres actions proposées :</u>

- Définir des normes de superficie de logements dans la construction privée (comme dans les logements HLM) en partenariat avec les acheteurs,
- Encourager la construction des bâtiments à énergie positive et à faible empreinte environnementale dans le Grand Dijon.

OBJECTIF 2 : Améliorer les quartiers existants (rénover et desservir mieux)

La nouvelle réglementation thermique 2012 imposant la norme basse consommation, l'utilisation des écomatériaux (isolation en lin, chanvre...), des énergies renouvelables sont autant d'outils pour la construction neuve et permettant de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre. Axe d'intervention important dans le secteur du bâtiment, ne pouvant être négligé, la construction neuve ne représente pourtant qu'une faible part du parc de logements. La rénovation du parc existant, l'amélioration des quartiers sont des priorités nationales et des chantiers de grande ampleur en raison des volumes à traiter. Rappelons que sur le territoire communautaire dijonnais 59% des résidences principales ont été construites avant 1975.

Proposition d'action : Intégrer les prescriptions de rénovation dans tous les documents d'urbanisme

Faire de la rénovation une priorité et l'inscrire dans les différents documents d'urbanisme (SCOT⁹, PLU¹⁰, PLH¹¹...), telle est l'action proposée par les participants. Au-delà d'un « simple jeu » d'écriture, l'idée est d'accompagner les communes dans ce type d'opérations (en les formant, en les aidant à définir des objectifs, en les dotant d'outils type OPAH...).

Autres actions proposées :

- Mettre en place des aides écoconditionnées,
- Développer les OPAH¹² "durables".

⁹ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

¹⁰ PLU: Programme Local de l'Urbanisme

¹¹ PLH: Programme Local de l'Habitat

¹² OPAH : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

Efficacité énergétique des logements

Les points traités dans le cadre de cette sous thématique combine les aspects liés à l'efficacité énergétique mais également ceux liés à l'aménagement / l'urbanisme. L'idée est d'agir à une échelle géographique plus étendue que celle des installations individuelles.

OBJECTIF 1 : Améliorer l'efficacité énergétique des logements

La maîtrise de l'énergie est de nouveau le maître mot dans les propositions d'actions qui suivent. Il faut être en mesure de réduire les consommations d'énergie pour un besoin donné et généraliser cette démarche. Au vue des volumes à traiter (et l'urgence d'agir) et pour optimiser les chantiers (coût, gêne occasionnée sur la voierie...), des travaux à l'échelle d'une zone de logements / d'habitation pourraient être à envisager.

Proposition d'action: Mettre en place des chantiers pilotes (identification d'une zone concentrant tous types d'activités, identification des chantiers de rénovation...)

L'idée sous jacente des participants est de pouvoir expérimenter une démarche sur une zone représentative de l'habitat de l'agglomération. Les expériences / démarches menées pourront alors être communicables et reproductibles (capitaliser sur les bonnes pratiques...).

<u>Autres actions proposées :</u>

- Monter un appel à projet BEPOS¹³ et primo-accédant à bas coût,
- Mettre en place des structures pour aider les copropriétés à améliorer l'isolation thermique des bâtiments existants.

Approvisionnement énergétique moins carboné

Comme constaté dans le Bilan Carbone®, la consommation d'énergie dans le résidentiel est essentiellement d'origine fossile avec comme impact les émissions de gaz à effet de serre. Il faut donc agir à la source, c'est-à-dire au niveau de l'approvisionnement, pour limiter autant que possible cet impact.

OBJECTIF 1 : Réduire les énergies fossiles

Réduire la consommation des énergies fossiles, c'est réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les participants ont donc mis en avant le nécessaire besoin de limiter la dépendance de cette source d'énergie, et ce, par deux biais principaux :

- améliorer l'utilisation et le rendement des installations existantes et donc réduire la consommation d'énergie,
- diversifier le mix énergétique en recourant aux énergies renouvelables.

Proposition d'action : Mettre en œuvre une cartographie des gaz à effet de serre (GES) avec la performance des installations

Avant de mener toute action, travaux d'amélioration, changement de système de chauffage...il faut à la base engager un travail « d'audit » et de diagnostic pour identifier les installations les plus énergivores et la nature des travaux à réaliser afin de générer des gains carbone maximaux. Réaliser une cartographie des GES avec la performance des installations permet de répondre à ce besoin.

Dans le même esprit, et à titre illustratif, notons que la Ville de Chenôve a réalisé en février 2009 une thermographie aérienne infrarouge. Son objectif : inciter tant les particuliers (propriétaires et

¹³ BEPOS: Bâtiment à Energie Positive

locataires) que les chefs d'entreprise, les commerçants et les syndics de copropriété à suivre le mouvement ainsi impulsé.

<u>Autres actions proposées :</u>

- Permettre la réalisation de diagnostic individuel avec un accompagnement sur les différentes possibilités de travaux à réaliser,
- Utiliser le bois énergie dans des chaufferies collectives avec réseaux de chaleur.
- Utiliser la chaleur des eaux usées.

Financement

Selon le rapport Stern sur l'économie du changement climatique, 1% du PIB mondial investi maintenant suffirait à fortement atténuer les effets du changement climatique. Si de tels investissements n'étaient pas réalisés, le risque serait une récession pouvant représenter jusqu'à 20 % du PIB mondial.

Les sommes nécessaires dans le secteur du bâtiment (résidentiel, tertiaire) pour les travaux de rénovation / réhabilitation ou pour accompagner les chantiers de construction neuve représentent des coûts très importants en termes d'investissement. Un raisonnement en coût global permet de mesurer le bénéfice de ces investissements dans la durée (économies d'énergie opérées sur les coûts de fonctionnement). Ces actions contribuent par ailleurs à animer une dynamique économique dans une filière représentative en France et à l'échelle des territoires, et d'un point de vue social, permet de lutter contre la précarité énergétique (réduction des consommations et de la facture énergétique). L'enjeu est donc d'accepter une priorisation des budgets (publics, privés) dans ces chantiers et d'adapter les outils financiers selon les publics cibles.

OBJECTIF 1: Adapter les aides techniques et financières aux différents publics cibles

Les chantiers à mener dans le résidentiel / tertiaire sont de nature diverses suivant les publics cibles : parc individuel de logements (propriétaires individuels), parc collectif privé (syndics de propriété), parc collectif social (bailleurs), patrimoine public (collectivités...). Il faut donc promouvoir des solutions / démarches financières adaptées à chacun de ces publics et correspondant aux sommes engagées. C'est bien l'objectif proposé par les participants au cours de cette séance de travail.

Proposition d'action : Mettre en place une cellule de soutien aux collectivités locales pour la rénovation de leur patrimoine

Une première action serait d'agir auprès des collectivités, et ce, pour de multiples facteurs : exemplarité, sensibilisation auprès des habitants, reproductibilité des opérations engagées, capitalisation des expériences, identification des professionnels du bâtiment et animation de la filière sur le territoire... Pour ce faire, il est proposé de mettre en place une cellule de soutien pour les collectivités (montage des dossiers techniques et financiers...).

Autres actions proposées :

- Lever un fonds de garantie porté par le Grand Dijon pour diminuer le risque de financement par les banques et baisser le coût de l'argent pour les particuliers,
- Mettre en place le prêt à taux zéro pour les travaux.
- Mettre en place des outils dans une logique CPE¹⁴ auprès des copropriétés, des collectivités et des offices HLM.

¹⁴ Contrats de Performance Energétique

Sensibilisation et formation

La formation des professionnels du bâtiment fait partie des ambitions portées par le Grenelle de l'Environnement et le Plan Bâtiment. Pour répondre aux besoins de rénovation / réhabilitation et construction dans le secteur résidentiel / tertiaire, l'offre des professionnels doit s'organiser. Indépendamment de la taille des entreprises, les artisans sont invités à se former aux nouvelles techniques, à l'utilisation des écomatériaux, aux installations de production pour les énergies renouvelables... Les formations ainsi promulguées sont autant un signe de reconnaissance et de certification (fort utile dans le cadre des futurs marchés publics).

Pour que ces nouvelles offres soient comprises et acceptées, il faut aussi sensibiliser la demande, les utilisateurs finaux à ces nouveaux procédés et techniques. Toutes informations et clés de lecture utiles doivent leur être communiquées. Ils pourront ainsi réaliser des investissements en comprenant mieux les tenants et aboutissants et adopter les bonnes pratiques quant à l'utilisation de ces nouvelles installations. L'accompagnement au changement de comportement est donc un facteur clé de réussite.

Ce sont ces deux volets que les participants ont souhaité mettre en avant dans le cadre de cette sousthématique.

OBJECTIF 1 : Formation généralisée à l'ensemble des acteurs du bâtiment sur la performance énergétique

Tous les corps des métiers du bâtiment (maçon, plombier, chauffagiste, électricien...) sont invités à suivre des formations en lien avec leurs compétences. C'est aussi l'opportunité d'organiser une filière de l'amont à l'aval et de permettre aux artisans, d'univers différents, d'échanger pour proposer des solutions globales et cohérentes dans un objectif de performance et d'efficacité énergétique.

Proposition d'action : Mettre en place une structure pour animer et suivre la formation et le réseau d'acteurs au sein du Grand Dijon

Une structure centralisant toutes informations utiles sur les programmes de formation, aidant au montage des dossiers, visible sur le territoire et reconnue par les professionnels du bâtiment,...telle est la proposition d'action des participants. Cette structure aurait également pour fonction d'animer le réseau d'acteurs, à savoir les organismes de formation, ainsi que les représentants des professionnels du bâtiment et représentants du secteur public, associations...

<u>Autres actions proposées :</u>

- Mobiliser les acteurs des filières professionnelles (CAPEB¹⁵, FFB¹⁶...) pour entraîner la filière (ADEME, Education Nationale, Chambres Consulaires, Organismes de formation, Universités,...).
- Imposer dans les formations initiales et continues l'approche globale de la réhabilitation (apprendre aux différents corps de métiers à travailler ensemble),
- Mettre en place des appels d'offres imposant des artisans formés / labellisés (avec le cas échéant des aides écoconditionnées).

28

¹⁵ CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

¹⁶ FFB : Fédération Française du Bâtiment

OBJECTIF 2: Vulgariser l'approche technique de la maîtrise énergétique (documents, rencontres, flash, supplément technique dans le journal de l'Agglo...)

Au-delà d'un aspect incitatif à la réalisation de travaux ou à une meilleure prise en compte de l'impact environnemental dans toutes constructions neuves, il s'agit bien de « former », de transmettre des informations pédagogiques permettant une meilleure compréhension des nouvelles techniques et procédés. Il s'agit également d'accompagner le changement dans nos pratiques et usages quotidiens pour le fonctionnement et l'entretien des bâtiments (consommation d'énergie raisonnée...).

Proposition d'action : Vulgariser l'approche technique de la maîtrise énergétique (documents, rencontres, flash, supplément technique dans le journal de l'Agglo...)

Les participants ont souhaité mettre en avant tous les canaux possibles de communication, que cela soit sous une forme papier, par des réunions d'informations collectives, des rubriques dédiées sur Internet...pour transmettre une information pédagogique, compréhensible par tous et pérenne dans le temps.

<u>Autres actions proposées :</u>

- Développer et perfectionner les diagnostics pour avoir des chiffres qui parlent et soient aptes à sensibiliser,
- Sensibilisation sur les comportements.

Agriculture et viticulture durables

L'agriculture du Grand Dijon est représentée par près de 150 exploitations agricoles réparties sur environ 8 600 hectares de Surface Agricole Utile (S.A.U.). Le territoire est marqué par une activité agricole essentiellement tournée vers les grandes cultures et pour des surfaces plus réduites la viticulture.

Les émissions de ce secteur (de l'ordre de 1 % sur le total des émissions du territoire) sont liées aux pratiques culturales du territoire de la Communauté d'Agglomération. Elles sont majoritairement issues des engins agricoles et de l'épandage d'engrais chimiques.

S'il est difficile d'agir sur l'origine de ces émissions, il est toutefois possible de mener des campagnes sur les pratiques culturales, l'adaptation des espèces et la rotation des cultures.

Un point de vigilance est souligné: le Bilan Carbone® territoire ne traite pas ici des émissions induites par les achats alimentaires des habitants et des activités économiques. Le développement des circuits courts, d'une agriculture de proximité et bio font également partis des enjeux de demain pour ce secteur (autonomie alimentaire, produits moins « carbonés » par les transports, dynamique économique de la filière...). Le territoire du Grand Dijon n'échappe pas à cette tendance de fond appuyée par une demande forte des consommateurs pour des produits sains.

Au cours des ateliers, trois axes forts ont émergé des propositions des participants :

- Pratiques agricoles durables et agriculture biologique
- Alimentation durable et nature en ville
- Circuits courts et conservation du foncier

Pratiques agricoles durables et agriculture biologique

Le secteur agricole est le secteur économique ayant connu les plus fortes mutations au cours des dernières décennies. Le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par quatre en un peu moins de cinquante ans mais cette évolution a entraîné une professionnalisation qui va induire, notamment entre 1960 et 1990, des performances économiques remarquables. Ces performances sont liées au recours à la mécanisation, à l'emploi d'engrais de synthèse..., conduisant à une hausse importante de la productivité. Mais cette agriculture intensive a atteint ses propres limites : crises alimentaires, impact sur l'environnement et la santé de l'homme...Les questions de sécurité alimentaire mais aussi de souveraineté alimentaire ont fait leur apparition dans le débat public et des pratiques agricoles se font de nouveau jour : agriculture de proximité, vente directe, agriculture durable...avec sous jacent le développement de l'agriculture biologique. Les participants ont souhaité mettre en perspective ces enjeux et proposer des actions en ce sens sur le territoire dijonnais.

OBJECTIF 1 : Réduire l'utilisation des pesticides

Comme identifié dans le Bilan Carbone®, les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole relèvent essentiellement des engins agricoles et de l'épandage d'engrais chimiques. Limiter l'usage des intrants c'est donc réduire l'impact carbone, mais au-delà de cet aspect, il s'agit également de garantir la santé de l'homme sur le long terme et réduire les effets néfastes sur l'environnement et la biodiversité.

Proposition d'action : Former et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles et à l'agriculture biologique

Pour répondre à l'objectif, les participants montrent l'importance de doter les agriculteurs d'outils leur permettant de réaliser ce changement des pratiques culturales (réduction des intrants, recours à des méthodes naturelles...). Cela se matérialise par de la sensibilisation et des formations professionnelles répondant à ces nouvelles pratiques, par exemple dans le cadre des formations continues. Mais il faut aussi agir auprès des agriculteurs de demain et inscrire cet enseignement dans les formations initiales (lycées agricoles...). Enfin, cette sensibilisation vaut aussi pour les particuliers (jardins familiaux...). En somme, pour généraliser ces bonnes pratiques agricoles, il faut être en mesure d'interpeller différents publics cibles.

<u>Autres actions proposées :</u>

- Recourir au traitement biologique des cultures,
- Libérer les semences et réhabiliter les semences traditionnelles.
- Favoriser une meilleure utilisation de la biomasse.

OBJECTIF 2 : Soutenir la diversification des cultures

L'agriculture intensive est à l'origine de la mise en place des pratiques de monoculture (la même espèce est cultivée année après année) engendrant un épuisement des sols et le recours aux engrais et pesticides.

L'agriculture durable cherche à réintroduire la diversification et la rotation des cultures. Ces pratiques peuvent s'entendre selon plusieurs méthodes, à savoir, des cultures multiples menées de façon séquentielle ou simultanée. Elles contribuent à préserver une qualité de vie du sol (en raison des résidus générés par les différentes cultures et en rompant le cycle vital des organismes nuisibles).

Pour accompagner cette évolution et optimiser au mieux ces pratiques, la recherche peut s'avérer un outil incontournable. Rappelons à ce titre que le territoire dijonnais bénéficie de la présence de l'INRA permettant ainsi de bénéficier de son expertise.

Proposition d'action : Adapter les cultures selon les climats et le sol

Parmi les actions proposées pour atteindre cet objectif, les participants ont proposé d'adapter les cultures selon les climats et le sol du territoire dijonnais. Il faut alors poser plusieurs scenarii : quelles sont les cultures privilégiées en automne, au printemps...? Sont-elles renouvelées tous les ans ?...Mener ce type d'actions nécessitera plusieurs étapes : analyse des sols et des parcelles d'essais (évaluation...), retour d'expertises (parcelles tests)...

Autres actions proposées :

- Transformer l'agriculture intensive de masse en "paysannerie bio",
- Développer les filières de recherche sur le territoire,
- Promouvoir la mise en place d'une agriculture "respectueuse de l'environnement".

Sensibilisation et nature en ville

Aménagement de l'espace, préservation des espaces naturels et des zones protégées....L'agriculture est également acteur dans l'organisation spatiale du territoire, la préservation de la biodiversité, le respect des paysages, l'identité du territoire...Un subtil équilibre se crée alors entre zones agricoles, zones naturelles mais également zones urbaines (retour de la nature dans la ville,...).

Une agriculture participant à la protection des paysages et de la biodiversité, proche des consommateurs finaux (circuits courts...), éduquant les particuliers vers de nouveaux modes de consommation et pratiques alimentaires (jardins familiaux, consommation de produits de saison et de proximité...), tels sont les défis relevés par les participants au cours de cet atelier. Toute une sensibilisation est à mener auprès des citoyens pour accompagner cette évolution et le changement des comportements.

OBJECTIF 1 : Réalisation d'un état des lieux de la biodiversité (diversité des espèces) urbaine

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Plus précisément, la biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. Richesse fragile, le constat de ces dernières années atteste de son déclin. Chaque année en France, plus de 60 000 ha de terrains agricoles et de milieux naturels sont transformés en routes, habitations, zones d'activités : c'est l'équivalent d'un département comme les Deux-Sèvres tous les 10 ans.

Pour préserver la biodiversité sur son territoire, encore faut-il la connaître, telle est l'ambition exprimée par les participants.

Proposition d'action: Créer un observatoire avec recensement des organismes existants

Pour acter des mesures de prévention et de protection, il est nécessaire d'identifier les espaces, les espèces concernés et suivre leurs évolutions et développements. Pour ce faire, il est proposé d'interpeller les différentes parties prenantes (le jardin des sciences présent au sein de la ville de Dijon, les associations...) et rassembler les études / travaux et connaissances déjà existantes sur le sujet.

Autres actions proposées :

- Mettre en place des trames vertes¹⁷ à l'intérieur et à l'extérieur des villes.
- Préserver les espèces locales (faune & flore).

OBJECTIF 2 : Sensibilisation de la population

Sensibiliser quelque soit le public cible, et à l'aide de différents supports, pour accompagner les changements de comportement dans les modes de consommation alimentaire, faire redécouvrir un autre visage de l'agriculture, veiller à un échange équilibré entre les différents acteurs, c'est une condition sine qua non exprimée dans le cadre de cet atelier.

Proposition d'action : Mettre en place un programme éducatif en direction des scolaires (de la maternelle au lycée)

Une première action vise tout particulièrement les jeunes tout au long de leurs parcours scolaires. Audelà d'un apprentissage qui leur sera acquis pour le reste de leur vie, les jeunes, ayant bénéficié de cette sensibilisation seront également porteurs de messages qu'ils rediffuseront dans leur milieu familial.

¹⁷ La trame verte est un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons, reposant sur une cartographie à l'échelle 1:5000. Elle est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau. Elles permettent de créer une continuité territoriale, ce qui constitue une priorité absolue.

Autres actions proposées :

- Organiser plus de rencontres et de concertation entre les différents acteurs : consommateurs, producteurs, politiques ...,
- Créer des jardins collectifs et pédagogiques en ville, utilisant des semences anciennes et non brevetées et permettant aux urbains de consommer sain, peu cher et de tisser du lien social.

Circuits courts et conservation du foncier

Dans le cadre de cette sous thématique, les participants ont montré l'importance d'assurer les bonnes conditions de développement de l'offre en garantissant et protégeant les espaces réservés à l'agriculture (documents d'urbanisme...) et en créant / promouvant les structures connexes à la production (entreprises de transformation...).

Rappelons que les surfaces agricoles représentent près de 40 % du territoire. Il est nécessaire de maintenir ces surfaces pour assurer la souveraineté alimentaire du territoire et les faire évoluer vers une agriculture durable afin de répondre à une demande grandissante, tant celle émanant des particuliers que de structures collectives (restauration scolaire, hôpitaux, administration publique...).

OBJECTIF 1: Définir une nouvelle organisation territoriale des sols nourriciers

Préserver les terres agricoles, inciter / accompagner les exploitants agricoles vers une agriculture biologique et durable nécessitent la mise en œuvre d'une stratégie foncière en ce sens. Les outils d'aménagement et d'urbanisme (SCOT¹⁸, PLU¹⁹,...) seront probablement solliciter pour aider à la définition des zones agricoles préservées.

Proposition d'action : Créer un établissement foncier agricole local

La mise en place d'une structure indépendante centralisant toutes informations sur l'organisation de l'espace, veillant au respect et à l'application des règles d'urbanisme locales, portant à sa charge l'acquisition de terres agricoles pour la préservation de l'activité, accompagnant l'installation des jeunes agriculteurs, étant l'interface entre les autorités publiques locales et les organismes supra territoriaux (Département, Région...); telles pourraient être les missions confiées à l'établissement foncier agricole local. La création d'une telle instance paraît nécessaire aux participants pour porter la stratégie foncière locale.

<u>Autres actions proposées :</u>

- Protéger les terres agricoles (zones de protection ZAP, PAEN)²⁰
- Mettre en œuvre et en cohérence les outils de planification du sol,
- Identifier les surfaces agricoles et mieux gérer les concurrences avec les zones économiques,
- Définir des zones prioritaires : qualitatif (terre fertile), terroir ...

OBJECTIF 2 : Réorienter l'agriculture vers un modèle écologique

L'agriculture est en passe de revivre une nouvelle mutation vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et durable. Mais elle doit aussi répondre aux exigences économiques et rester viable. En intégrant par exemple la diversification des cultures, l'exploitant agricole est moins dépendant d'un marché (des variations cycliques des prix...) et contribue à la préservation de la qualité des sols.

PAEN : Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains

¹⁸ Schéma de Cohérence Territoriale

¹⁹ Programme Local de l'Urbanisme

²⁰ ZAP : Zones Agricoles Protégées

Proposition d'action : Elaborer un plan d'action pour la régénération des sols (bonne qualité microbiologique)

Régénérer les sols, travailler à la préservation de leur qualité, c'est pérenniser l'outil de production sur le long terme et garantir une récolte de qualité. Un plan d'action, véritable feuille de route à destination des parties prenantes, doit alors être défini et pourrait inclure des formations sur la micro-biologie.

Autres actions proposées :

- Créer des outils d'accompagnement des exploitants vers une agriculture moins intensive, plus diversifiée et plus respectueuse des sols,
- Favoriser la polyculture,
- Créer des pépinières d'entreprises pour accompagner la création d'exploitation agricole (avec cahier des charges explicites); prise en charge de certains coûts de l'agriculteur par la collectivité (outil sponsorisé par la collectivité avec possibilité de rétrocession).

OBJECTIF 3: Mettre en place une filière locale de transformation, distribution et consommation

La préservation des terres agricoles, un traitement plus respectueux des sols ne suffisent pas à assurer des conditions viables pour l'offre. L'animation de la filière doit être assurée de l'amont à l'aval : présence de structures locales de transformation (pour fournir un produit conditionné et adapté à la demande locale...), débouchés locaux garantis (restauration collective, canaux de distribution...). Il est remarqué en séance l'inexistence sur le territoire de structure de transformation bio ce qui peut freiner le développement d'une agriculture durable.

Organiser une filière locale, cela va dans le sens de la baisse des émissions du poste « transport des marchandises » (fret) abordé ci-après.

Proposition d'action : Organiser la restauration collective (ex : scolaires, administration, hôpitaux...) en circuits courts

L'offre ne peut se développer que si une demande a été exprimée. Les volumes générés dans le cadre de la restauration collective constituent des débouchés à exploiter. Les marchés publics sont ainsi un moyen pour orienter la commande publique vers une agriculture de proximité et bio, dans le respect du code des marchés publics.

Autres actions proposées :

- Soutenir l'offre par la commande publique,
- Avoir des locaux de proximité répartis dans les différents quartiers de l'Agglo,
- Créer des structures locales de transformation (légumerie, pressoir, abattoir...),
- Inciter les circuits de distribution à acheter et vendre local.

Organiser durablement le système de transport des marchandises

Dans ce premier Bilan Carbone®, le fret représente 36% des émissions du territoire. Ce niveau d'impact traduit la position géographique stratégique de l'agglomération Dijonnaise agissant comme un véritable pôle d'échange et de transit sur le territoire. Quelques caractéristiques majeures expliquent l'importance de ce poste :

- La présence de grands axes autoroutiers
- Le réseau ferroviaire
- Le Canal de Bourgogne
- ...

Malgré la diversité des infrastructures, le trafic routier reste le mode prédominant : 97% des émissions de gaz à effet de serre pour 90% des kilomètres parcourus.

Une réflexion sur les modes de transports alternatifs doit être engagée afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en répondant aux besoins des activités économiques dijonnaises.

En outre, une réflexion doit également être menée sur ce qu'il est communément appelé « le dernier kilomètre parcouru ». L'acheminement des marchandises dans les centres urbains s'avère parfois complexe (trafic / embouteillage, livraison sauvage,...) et sont également générateurs d'émissions de gaz à effet de serre.

Au cours des ateliers, les participants ont exprimé des propositions d'actions centrées sur les thèmes suivants :

- Développer les modes de transport alternatif
- Circuits courts / mutualisation et optimisation des besoins

Développer les modes de transport alternatif

Les participants ont mis en relief le potentiel existant sur le territoire : infrastructure routière, ferroviaire et fluvial. Un terrain favorable au développement des transports alternatifs est donc en place. Un point de vigilance est néanmoins souligné sur la viabilité économique de ce modèle. Le développement de ces structures (plateformes de transport multimodal..) doit être adapté aux volumes des marchandises transportés, aux distances parcourues et tenir compte de l'existant (centre de triage à Perrigny, plateforme de transport combiné et de transit de Gevrey,...).

OBJECTIF 1 : Adapter les infrastructures de fret au besoin du territoire

Adapter les infrastructures de fret au besoin du territoire, c'est exploiter pleinement l'existant mais aussi imaginer des solutions innovantes. Des grands chantiers sont à l'œuvre au sein du Grand Dijon et offrent de nouvelles opportunités pour repenser l'acheminement des marchandises.

Proposition d'action : Mener une étude d'opportunité pour l'utilisation du TRAM et définir le plan d'action associé (type de marchandises, public intéressé, mode opératoire, zone de livraison...)

L'arrivée prochaine du TRAM pourrait offrir de nouvelles perspectives pour le transport de marchandises. A la base, mode dédié aux déplacements de personnes, les tracés en cours pourraient être également élaborés en intégrant un volet transport de marchandises. Le TRAM serait alors le

relais des transports de longue distance. Pour ce faire, il est nécessaire de mener une étude d'opportunité (type de marchandise, volume, public intéressé...) et élaborer le plan d'actions associé. C'est l'idée exprimée par les participants dans le cadre de cet atelier.

<u>Autres actions proposées :</u>

- Exploiter les infrastructures existantes de fret (rail, fluvial...),
- Mettre en place un fret multimodal (péniche, train, camion), depuis le nord de l'Europe de Pagny à Laroche, pour un coût unique.

Circuits courts / mutualisation et optimisation des besoins

L'un des enjeux concernant la logistique est lié à la notion du « dernier kilomètre » parcouru pour acheminer les marchandises. Indépendamment d'une réflexion à mener sur le type de transport utilisé, les conditions de circulation en ville...il s'agit également de s'interroger sur une plus grande optimisation de ce processus (des camions circulant à vide lors des trajets retour...) et sur nos pratiques de consommation (accepter des temps de livraison un peu plus long, consommer de préférence des produits de proximité...).

OBJECTIF 1 : Fluidifier les dessertes en ville pour éviter les nuisances et réduire le trafic des camions

Nuisance sonore, émissions polluantes, circulation ralentie, embouteillage et allongement des temps de transport...la livraison des marchandises dans les centres urbains offrent une image quelque peu négative. Pour y remédier, il est possible d'envisager des solutions pour fluidifier le trafic.

Proposition d'action : Améliorer les aires de livraisons avec notamment la possibilité d'utiliser une partie des voies des bus

Exploiter et optimiser l'espace public et les voieries, telles sont les suggestions apportées par les participants de l'atelier. Pour éviter des livraisons sauvages, des stationnements en double file, et augmenter le potentiel de stationnement sans pour autant créer de nouveaux espaces, une action viserait à utiliser une partie des voies de bus (sous-jacent une étude de faisabilité et une concertation à mener avec les différentes parties prenantes).

Autres actions proposées :

- Interdire les camions les plus polluants en centre ville,
- Faire cohabiter le tram et les transports de marchandise (ex : aire de livraison le long du tram),
- Aider les transporteurs dans l'acquisition de véhicules moins polluants.

OBJECTIF 2 : Optimiser la logistique des transports

Renforcer le positionnement économique du secteur logistique tout en intégrant des démarches responsables, c'est bien l'objectif exprimé par les participants des ateliers. Comme tout secteur économique, le secteur logistique doit aussi cheminer pour évoluer.

Proposition d'action : Définir un modèle économique et opérationnel pour la logistique inversée (coût de la manutention supplémentaire, estimation des tonnages...)

Une fois les livraisons effectuées, les camions repartent à vide. Hors, ils pourraient être utilisés lors des trajets retours pour véhiculer d'autres marchandises. Cela implique de définir un modèle tant économique (manutention supplémentaire, marchandises concernées, clients potentiels...) qu'opérationnel (taille / dimensionnement des marchandises transportées...). Une première démarche

Autres actions proposées :

- Mutualiser la collecte de DIB (déchets d'emballages, fûts et conteneurs, papiers et cartons, métaux ferreux...),
- Organiser la concertation entre les différentes parties prenantes (transporteurs, commerçants, Grand Dijon, collecteurs / recycleurs).

OBJECTIF 3: Agir pour un approvisionnement responsable

Les transporteurs ont des marges de manœuvre pour réduire l'impact des transports de marchandises dans les émissions de gaz à effet de serre. Mais ils ne sont pas seuls responsables dans ce processus. Les commerçants / consommateurs doivent aussi changer leurs pratiques et modes de consommation actuelles : accepter des temps de livraison plus long (optimisation des volumes transportés en un point donné...). Tout un travail de sensibilisation peut être aussi mené en ce sens.

Proposition d'action : Faire appel à des transporteurs "écoresponsables"

Par transporteurs « écoresponsables », les participants entendent des transporteurs ayant adopté un comportement respectueux de l'environnement : stage d'écoconduite, utilisation de véhicules utilitaires propres (dans la mesure où le marché automobile apporte des solutions adaptées...). Si les commerçants / consommateurs sont vigilants à faire appel à cette catégorie de transporteurs, cela incitera l'ensemble de la profession à généraliser ces pratiques.

Autres actions proposées :

- Sensibiliser les consommateurs sur la réalité des transporteurs et l'impact de leurs choix de consommation (accepter des délais de livraison plus longs avec comme effet une optimisation des volumes et déplacements des marchandises) pour faire évoluer leurs comportements,
- Respecter les places de livraison pour faciliter le travail des transporteurs.

Réduire l'impact de nos déchets sur l'environnement

Ce poste compte pour environ 5 % des émissions brutes du territoire. Il traduit l'efficacité des modes de collecte et de valorisation des déchets. Au-delà des enjeux liés aux émissions de gaz à effet de serre, les déchets sont aussi une source de nuisance (flux de transports associés au ramassage...).

La collecte et le traitement de fin de vie des déchets produits sur le territoire sont réalisés en conformité avec les standards nationaux. Cette situation induit un impact faible à la phase traitement des déchets produits. Mais les volumes traités restent conséquents et toute action permettant de prévenir la production de déchets - le meilleur déchet est celui qui n'existe pas - ou le cas échéant, permettant de valoriser à 100 % les déchets générés par le produit consommé est à privilégier (campagnes de sensibilisation, organisation des filières de valorisation...).

Une image plus positive peut néanmoins être retenue dans le traitement des déchets et concerne le domaine énergétique. Le recyclage matière semble en effet intéressant de ce point de vue. L'incinération des déchets constitue de loin le premier poste des émissions de gaz à effet de serre (98%), mais celles-ci sont endiguées par la valorisation énergétique qui aujourd'hui ne serre qu'à produire de l'électricité (rendement 25%) et qui prochainement viendra alimenter les réseaux de chaleur du territoire (rendement 75%).

Au cours des ateliers, deux axes forts ont émergé des propositions des participants :

- La collecte, le tri et la valorisation des déchets
- La sensibilisation, la mobilisation, la concertation et l'incitation

La collecte, le tri et la valorisation des déchets

Sur le territoire de l'agglomération dijonnaise ce sont plus de 105 168 tonnes de déchets qui ont été collectées en 2006, soit l'équivalent de 3 526 camions semi-remorque sur une file continue de 66 kilomètres. Le déchet est produit, il faut donc optimiser sa collecte (refonte des parcours des camionsbennes...) mais également son traitement et sa valorisation (toutes les matières sont revalorisables...).

OBJECTIF 1 : Optimiser la collecte des déchets ménagers

Sur un territoire de près de 22 000 hectares pour 250 000 habitants répartis en 22 communes, l'organisation de la collecte des déchets est un exercice complexe et intègre plusieurs facteurs dont il faut tenir compte :

- Nature et accessibilité des zones traitées : urbaines / rurales, habitat (individuel, collectif...) / activités économiques / hôpitaux...,
- Modalités de la collecte : déchets triés / non triés, fréquence, type de bacs / bennes...,
- Répartition sur le territoire des centres de traitement et valorisation des déchets,
- ...

Tout au long du parcours de la collecte des déchets, ce sont autant de points pouvant être étudiés et travaillés. Ils matérialisent l'un des axes de travail proposé en atelier.

Proposition d'action : Réaliser un diagnostic des points de collecte afin de définir un plan d'action associé (mise en évidence des points noirs, réalisation de travaux...)

Avant toute chose, une phase préalable de diagnostic s'impose pour identifier les marges de progrès et les actions prioritaires à mener mais également pour tenir compte des actions déjà en place (collecte organisée dans les zones d'activité,...). Sur cette base, un plan d'actions peut alors être mis en œuvre (idéalement en concertation avec les parties prenantes).

Autres actions proposées :

- Mettre en place une collecte des déchets à l'aide du TRAM en cœur de ville,
- Réaliser la collecte des déchets par des véhicules électriques,
- Accentuer la dotation des points d'apport volontaire.

OBJECTIF 2 : Valoriser tous types de déchets générés sur le territoire communautaire

De nombreuses démarches sont en cours sur le territoire communautaire concernant la valorisation des déchets :

- Généralisation de la collecte sélective des déchets ménagers depuis 2001,
- Réalisation d'un centre de tri.
- Mise en place de 130 nouvelles colonnes à verre insonorisées,
- Mise à disposition de composteurs individuels,
- ...

Les participants ont exprimé le besoin d'optimiser l'existant mais également d'étudier la mise en place de nouvelles filières de traitement.

Proposition d'action : Optimiser la filière du tri avec une valorisation sur place

Comme évoqué précédemment, de nombreuses actions sont en cours. Il s'agit de s'appuyer sur cet acquis pour poursuivre l'effort enclenché et augmenter le potentiel valorisable des déchets en adaptant les filières du tri et valorisation à la réalité du territoire : bonne compréhension des différents types de traitement de déchets, analyse de ces techniques (avantages / inconvénients / potentialité du territoire / coûts...), outils et moyens de développement mis en œuvre pour les filières existantes,...

Autres actions proposées :

- Développer de nouvelles filières de traitement des déchets (ferraille, polystyrène, textile, différents types de plastiques...),
- Développer le compostage collectif et individuel (mobilisation du réseau d'acteurs),
- Mettre en place une véritable gestion des déchets végétaux,
- Mettre en place une unité de méthanisation des déchets,
- Développer les ressourceries / recycleries pour une réutilisation des produits.

Sensibilisation, mobilisation, concertation et incitation

Dans le cadre de cette sous-thématique, les participants ont mis en avant deux grands axes d'intervention. Un premier vise à mettre en œuvre des actions / démarches pouvant influencer directement nos comportements, actes d'achats et traitement des déchets.

Le deuxième domaine d'intervention se veut moins intrusif dans la vie quotidienne, mais cela n'en minimise par pour autant sa portée. Il s'agit de se référer aux démarches d'information pédagogique et de sensibilisation (quels sont les produits pouvant faire l'objet d'une valorisation, comment diminuer la quantité de déchets produits par nos actes d'achats et de consommation...).

OBJECTIF 1: Agir sur les comportements

En matière de déchets, les actions curatives seules ne suffisent plus. Il est indispensable de les combiner aux actions préventives. Ainsi, la prévention doit être considérée comme un aspect essentiel de la gestion durable des déchets. Les participants à l'atelier ont donc mis en avant ce levier en proposant des actions incitant (souvent une incitation d'ordre financière) à réduire la production de déchets ménagers.

Proposition d'action : Mettre en place une tarification incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères : mobilisation et concertation

Il s'agirait de mettre en place une tarification incitative liée au service rendu. Le montant de ce type de taxe varie généralement soit en fonction du volume des bacs ou des sacs collectés, soit en fonction du poids des déchets. Le montant payé par l'usager est directement fonction des efforts de réduction des quantités produites. Cette taxe est donc incitative. Cette action doit inclure une phase de concertation et d'accompagnement auprès des habitants (acceptation sociale du dispositif, limiter les transferts de flux dans les autres filières de collecte et de traitement...). Elle présuppose également des dispositifs permettant de lutter contre le gaspillage (réparation, ressourcerie...), services de location / prêt de matériel (évitant ainsi l'achat...)...pour être la plus équitable possible.

Autres actions proposées :

- Remettre en place le système de consignes,
- Redonner l'habitude de consommer des produits locaux et de saison en les achetant en vrac,
- Favoriser la location et le prêt de matériel afin de favoriser la mutualisation des moyens et donc le gaspillage.

OBJECTIF 2 : Mettre en place une information pédagogique

Permettre à chaque habitant de l'agglomération d'accéder à une information claire et précise sur les déchets est une condition sine qua non pour assurer le succès des dispositifs de valorisation en place et limiter la production de déchets ménagers.

Tout type de support de communication peut alors être exploité (journal de l'Agglomération, site internet, guide dédié...) et doit être régulièrement réactualisé et renouvelé.

Proposition d'action : Munir les emballages d'une pastille de couleur correspondant à la destination des déchets

L'emballage du produit est en soi un vecteur de communication. Poser une pastille de couleur correspondant à la destination des déchets pour éviter toute erreur de tri, telle est la solution proposée par les participants. Cela présuppose de définir avec les différentes parties prenantes les codes couleurs correspondant et de communiquer largement sur cette démarche.

Autres actions proposées :

- Mettre en place une information et une sensibilisation permanente des acteurs et des consommateurs sur la gestion des déchets.
- Favoriser les structures pédagogiques déjà existantes.

Faire évoluer nos comportements

Il est difficile de mesurer l'impact de cette thématique dans un Bilan Carbone® mais les quelques chiffres clés présentés ci-après montrent bien l'importance et la priorité du sujet :

- 50 % des émissions de gaz à effet de serre relèvent de la sphère privée
- 1 trajet sur 2 en voiture fait moins de 3 km
- 30% seulement des déplacements se font à pied
- ...

Le succès des opérations portées par l'Agglomération du Grand Dijon dépendra fortement de la réactivité des acteurs du territoire face aux actions proposées pour s'adapter, adopter les bonnes pratiques et changer de comportements, modes de vie... « Construire des pistes cyclables ne vaut la peine que si elles sont utilisées ».

Les participants ont pris conscience de cette priorité et ont insisté sur l'effort de communication et de sensibilisation à mener pour chacune des thématiques. L'accompagnement au changement est la clé pour réussir le Plan Climat Energie Territorial.

Au cours des ateliers, les participants ont exprimé des propositions d'actions centrées sur les thèmes suivants :

- Aménagement, urbanisme et environnement
- Sensibilisation
- Filières locales et consommation

Aménagement, urbanisme et environnement

Mettre en œuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, aménager et construire en respectant les clauses d'une charte d'aménagement durable, un écoquartier..., autant d'opérations concrètes qui impliquent néanmoins une autre vision de l'espace, de son partage et de son usage pour répondre aux besoins du territoire (économique, agricole, lieux de vie, déplacements...). Remettre l'humain au cœur de ces projets, se réapproprier les espaces existants à différentes échelles (ville, quartier...) par des initiatives locales, tels sont les points développés par les participants.

OBJECTIF 1 : Repenser le partage de l'espace

Repenser le partage de l'espace, c'est accepter de nouvelles formes d'urbanisme (retour de la nature en ville...), admettre en son for intérieur que l'espace est limité (étalement urbain maîtrisé...). C'est aussi, à une échelle plus micro, repenser son quartier, y développer de nouveaux usages, devenir acteurs du changement...

Proposition d'action : Inciter chacun à se réapproprier son espace de vie (de quartier) et à en redevenir acteur

Par un jeu d'échanges et de concertation à l'échelle d'un quartier, il s'agit de susciter des initiatives et des expérimentations, inciter les habitants à créer des espaces de vie : jardins partagés, cafés...et développer ainsi de nouveaux usages et liens sociaux.

Autres actions proposées :

- Interdire la création de zones pavillonnaires en réduisant les terres agricoles et en laissant les nuisances aux habitants des communes voisines,
- Faire entrer la nature dans la ville.

Sensibilisation

Le terme de sensibilisation comprend différents degrés d'interpellation et de mobilisation des acteurs. Pour influencer et agir sur les comportements, divers outils peuvent ainsi être employés :

- Plus ou moins incitatifs pour orienter nos actes d'achats par exemple,
- A vocation pédagogique nous permettant ainsi une meilleure compréhension de nos modes de vies et de ses conséquences sur le changement climatique...

Ce sont ces degrés d'interpellation que les participants ont développé dans cette sous-thématique.

OBJECTIF 1 : Faciliter le changement de comportement

Le changement de comportement n'est pas inné chez l'homme. Il implique d'être initié par divers outils, la plupart du temps, revêtant un caractère incitatif (subventions, avantages fiscaux...) afin d'enclencher le mouvement. Si ces outils accompagnent des actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les participants ont également souligné l'importance de mettre en œuvre des dispositifs pour s'adapter dès aujourd'hui aux effets induits par le changement climatique (repenser les rythmes d'une journée, adapter les horaires de travail et de loisirs...).

Proposition d'action : Monter des appels à projet / Concours

L'action proposée dans le cadre de l'atelier vise à susciter et pérenniser « les bonnes pratiques ». Organiser régulièrement des concours / appels à projet, véritable espace d'expression et de développement des idées innovantes, avec à la clé un gain potentiel, dynamise les changements de comportement.

Autres actions proposées :

- Promouvoir les produits / services écologiques et les gestes écocitoyens,
- Mettre en place des outils fiscaux pour favoriser le changement de comportement de chacun,
- Modifier les rythmes de vie de travail et de loisirs.

OBJECTIF 2 : Permettre l'autoformation dans l'analyse des modes de vie

Changer nos comportements, c'est aussi comprendre les impacts de nos actes de consommation et modes de vie. La place et la nature des outils mis à disposition des acteurs du territoire est donc là aussi essentiel. Ces outils peuvent être à caractère informatif / formatif. Ils permettent aux acteurs d'acquérir de nouvelles compétences pour comprendre des notions comme le coût global (et donc l'appliquer dans tout investissement) ou d'empreinte écologique (à considérer dans nos actes d'achat...). Ces outils peuvent également permettre de nous évaluer dans notre responsabilité environnementale et donc d'influencer indirectement nos comportements.

Proposition d'action : Mettre à disposition des outils d'analyse / auto évaluation pour calculer dans le temps l'empreinte écologique de chaque citoyen

Mettre à disposition des outils d'analyse / auto évaluation sur l'empreinte écologique, c'est conférer une certaine autonomie et conscience environnementale aux différents acteurs du territoire. Ils

disposent ainsi à chaque instant d'u marges de progrès pour contribuer au	un moyen leur ı Facteur 4.	permettant	de se	positionner	et d'évaluer	leurs

Autres actions proposées :

- Former les jeunes et adultes à la communication relationnelle / à l'organisation sociale du groupe,
- Informer et expliquer la notion de coût global.

OBJECTIF 3 : Veiller à l'animation et la coordination d'un réseau de sensibilisation

De nombreux outils ont été proposés au cours de ces séances de travail. Afin d'assurer leur diffusion, il est également nécessaire de prévoir des lieux centralisant les informations, les mettant à disposition. Tout un processus d'animation et de coordination doit alors se mettre en place.

Proposition d'action : Mettre en place des structures pour sensibiliser les consommateurs et futurs consommateurs à l'importance de leurs choix

L'idée développée par les participants est de mettre à disposition sur l'ensemble du territoire des structures proposant les différents outils / supports d'information et documentation pédagogique. Des animateurs seraient présents en ces lieux pour expliquer aux visiteurs la finalité des outils proposés et leurs modalités d'utilisation. L'Agglomération recense déjà un certain nombre de lieux qui pourraient le cas échéant intégrer ces nouvelles missions (centres sociaux, commissions de quartier...).

Autres actions proposées :

- Créer des lieux pour le développement de l'intelligence collective,
- Nommer un coordinateur pour identifier et fédérer les acteurs en ce domaine.

Filières locales et consommation

L'alimentation fait parti de l'un des postes budgétaires des plus importants dans les revenus des ménages. C'est donc un levier fort en termes de changement de comportement non seulement pour le poids économique que ce poste représente mais également pour des enjeux écologiques (modalité de production, provenance des denrées, saisonnalité des produits...). C'est pourquoi les participants à cet atelier ont souhaité mettre en avant cette sous thématique.

OBJECTIF 1: Eveiller les consciences sur les besoins, les produits et les effets de l'alimentation sur la santé et l'environnement

Il est proposé dans le cadre de cette action de construire un socle de connaissances commun, compréhensible et partagé sur les liens existants entre l'alimentation, la santé et l'environnement. C'est sur cette base que des informations seront partagées, des animations réalisées...Autant de démarches qui permettront d'éveiller les consciences sur le sujet.

Proposition d'action : Former les acteurs socio-éducatifs

Pour assurer une diffusion de l'information la plus homogène possible, les acteurs socio-éducatifs semblent les relais les plus appropriés. Il est alors nécessaire de les former en se référant à la base des connaissances construites et partagées par les acteurs impliqués (par exemple en se référant à un cahier des charges dédié).

Autres actions proposées :

- Sensibiliser la population à la consommation locale et à la saisonnalité des produits,
- Créer des partenariats pour faire circuler les connaissances (collectivités, entreprises, associations).

OBJECTIF 2 : Créer du lien social entre les différents acteurs concernés par l'alimentation bio et locale

La mise en relation des acteurs sur une thématique, indépendamment du sujet, implique de créer les conditions nécessaires aux échanges, comme la possibilité de disposer d'espaces dédiés, de locaux,...Espaces dédiés aux rencontres, débats mais également espaces où des « travaux pratiques » sont réalisés, où l'on peut expérimenter concrètement les idées retenues (ex. : jardins partagés avec des pratiques culturales responsables, bio...).

Proposition d'action : Libérer dans chaque quartier un espace pour jardins partagés ; vergers, vignes, ruches,... gérés collectivement par les habitants, avec l'appui d'association

L'action proposée par les participants vise à réunir les bonnes conditions pour favoriser le lien social dans le cadre de la mise en œuvre de jardins partagés...Différents points sont proposés dont :

- Imposer à tout nouveau projet immobilier la mise à disponibilité de cet espace,
- Mettre à disposition les espaces verts pour transformation,
- Trouver un dispositif pour le partage de jardins privés non utilisés.

Autres actions proposées:

- Mettre en relation les consommateurs et les producteurs,
- Mettre en place des jardins partagés.

Conclusion

Près de 150 propositions sont ainsi synthétisées dans le présent cahier de la concertation. Ce chiffre conséquent atteste de la richesse et des échanges en atelier. La dynamique est toujours aussi active au sein de l'agglomération et le prochain défi pour les acteurs du territoire sera lié à la mise en œuvre concrète des actions retenues dans le futur Plan Climat Energie Territorial.

Nous rappelons que les actions proposées dans le cadre de la concertation / coélaboration viendront complétées celles suggérées par les diagnostics (Bilan Carbone®). L'ensemble des propositions sera ensuite étudié et complété pour permettre aux Elus de retenir une sélection des axes prioritaires qui serviront à bâtir le Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon.

L'Agglomération remercie vivement les participants pour leur implication ayant permis la réalisation de ce cahier de la concertation et compte sur l'ensemble des acteurs du territoire pour poursuivre la lutte contre le changement climatique.

PARTICIPANTS AUX ATELIERS

ADAM Martina Maison Rhénanie Palatinat

ALLAIN Jean-Charles IUFM

ALOISIO Sandrine Mutualité Française COY

ANDRE Christelle Cabinet Architecte

APPERT Sébastien Latitude 21

ARTALE Cécile Assoc Pirouette Cacahuète AUDOIN Pierre DIVIA KEOLIS DIJON

BALSAMO Ludivine Asso Becane à Jules

BAVOUX Danièle Asso Quétigny Environnement

BAVOUX Odile La Poste

BAYAM Murat Elu Plombière les Dijon/Grand Dijon

BERNARD Jean-Jacques Elu Commune de Chenove BERSON Florent GIE Ecolog (OPAC/Villéo)

BERTHIER Lucie Parc Naturel Régional du Morvan

BESOMBES Dominique Banque de France
BESSIS Janine Elue Ville de Dijon
BLAIN Pascal Asso SERRE VIVANTE

BONMARCHAND Philippe LA POSTE **BOSOUET** Bernard ANAH **Emmanuel BOUILLIN EPLAAD EPLAAD BOUILLIN** Corinne Guillaume ATMOSF AIR **BOULATON BOULICAULT** Antoine **EDF Collectivités**

BOURNIGAULT Agnès ICOVIL

BOURNY Nicolas Elu Commune Magny sur Tille/Grand Dijon

BROUILLET Gilles CRPF

BROYER Michel CDAH/PACT 21

BRUET Didier Maison Développement Durable Chenove

BURTIN Philippe CCI DIJON

BUSINE Lamia Conseil Régional de Bourgogne

CABAU Pierre Ville de Chenove CADOT Bernard Education Nationale

CAMBILLARD Laurent SNCF

CAMPION Jo-Ann Ville de Dijon

CAMPION Marie-Jo Attachée groupe élus CES Frédéric Le Grand Dijon

CHARPENTIER Bruno DREAL

CHATEAU Patrice Elu Commune de Plombière les Dijon CHATEAU Patrice Elu Commune Plombière les Dijon

CHOUMILOFF Edith Conseil Régional

CLEMENCETPacômeQuetigny EnvironnementCOCHETChristianDirection Régionale SNCFCOCHETChristianSNCF – Direction Régionale

COCU Jean-Baptiste La POSTE

CONTOUR Zita Elu / Ville de Talant

CONVERT Joelle DDT 21

CORBET Jacques DREAL

CORDIN Silvère Ville de Dijon

COURTOT Hélène Asso Saint Apo Environnement

CUZIN Samuel CCI

DELORMEL Virginie Groupe MOYSE
DELPON Fabienne DOM'UP Batty Dijon

DELPON Fabienne DOM UP DENIS Lydie ERDF-GDF

DERIOT Denis Asso Saint Apo Environnement

DESMARIS Jean-Marc Architecte
DESSAY Laurent Le Grand Dijon

DETANG Remi Elu Commune de Quétigny / Grand Dijon

DEVIS Philippe Consultant
DIEU Marie Thérèse Le Grand Dijon
DODET Marie Françoise Ville de Dijon
DOHON Michel ERDF-GDF

DUBRESSON Daniel Eiffage Construction Cote d Or

DUMAITJean-MarieSNCFDUMAITPierre-MarieSNCFDUMAITREFranckADEME

DUPAS Stéphane Dijon-Ecolo.fr

DUPRE Valérie Pays Sud Bourgogne

DURAND Jean-François SITA

DUVAL Benoit ATMOSF AIR ESSAYAN Roland Greenpeace

ESTIGNARD Francis DIVIA KEOLIS DIJON FERMONT Laurence SLAW FOOD DIJON

FISCH Emmanuel Ville de Dijon FISCH Pascaline SICECO

FOUILLOT Jacky Syndicat Electrification Plombières les Dijon

FOURNIER Catherine Conseil Régional

FROMONT Didier DALKIA
GALMICHE Robert DDT 21
GERMAIN Christine Asso EVAD

GERVAIS André Elu Ville de Dijon/Grand Dijon

GOTNICH Karelle Greenpeace

GOURDIN NIQUET Céline Bourgogne Solaire Groupe Baffy

GOURLAOUEN Nils Attaché groupe politique
GUIGUE Jean-Paul FNAUT Bourgogne
GUILBAUD Siron Chambre d Agriculture
GUILLE Pierre UFC QUE CHOISIR
GUILLEBAUD Simon Chambre d agriculture

HEBRARD Fabienne DREAL HENRY Florence CCI DIJON

HERVIEU Catherine Elue Ville de Dijon/Grand Dijon

HOUY-CHATEAU Laurent AlimenTERRE Bourgogne

JACQUIEREmmanuelleLe Grand DijonJELLALMouloyElu Ville de QuétignyJUBANDanielleElue Ville de Dijon

KOVALEVA Yulia Stagiaire TAE

LALUE DESTERME Huguette Asso La Clé de contact LAUREAUX Jean-Claude Asso La Clé de contact

LECONTE Maryse Jardins des Sciences Ville de Dijon

LEGROS Loïc COLIPOSTE

LONGCHAMP Jean-Pierre Asso Chevigny Environnement

LOVICHI Marien IDE

MAESTRI Lamia ARS Bourgogne

MAESTRI Bruno ARS MAILLARD Pierre CNL21 MAINARD Chantal EDF

MALAUSSENA Michèle Le Grand Dijon
MARCHAND Teddy Quintellia
MARCHISET Pascal Ville de Longvic
MARCHISET Pascale Le Grand Dijon
MARIOTTE Laurent FRET SNCF

MARSHALL Thomas Mouvement pour la Terre et l'Humanisme

MATHEY Gilles Elu Commune de Neuilly les Dijon

MAURI Dominique ATAC

MAZAL Vincent Pays Sud Bourgogne

MAZAL Patrick Union Départementale CFDT

MERLE Céline SITA MESINELLA Claude GDF SUEZ

MIRAMOND Christophe DDT de Cote d Or

MIROY Delphine Bourgogne Energies Renouvelables MODDE Stéphanie Elue Ville de Dijon/Grand Dijon

MOISSEGuillaumeVille de DijonMONTANTFanettePOSTE – IMMOMORELFranckConseil RégionalMORINOROSAlainFNAUT Bourgogne

MOUGEL Philippe SUFCOB NIQUET Céline BSE

PAGEAUX Boris Ville Chalon et Grand Chalon

PARMENTIER Jean UFC QUE CHOISIR

PENIDON Sébastien Bourgogne Energies Renouvelables PERRIER GRITTI Viviane Communauté Urbaine Creusot Montceau

PETOT François REGIS MARTELET
PICARD Claude Elu commune de Fenay
PIERRE Gérard Asso Sauvons le Climat

PIOMBINO Corinne DDT PORTIER Philippe ADEME

PORTIER Danièle Asso Quétigny Environnement

PRELY Bruno Ville de Dijon PRETRESECQ Renaud OPAC Dijon

PRUDHOMME Muriel Commune de Longvic RATHEAU Madeleine DREAL Bourgogne RICHARD Vincent Pays Sud Bourgogne RIEUTORT Isabelle Le Grand-Dijon

RIOU Hervé CDTHED

RIPERT Karine Zenith Dijon

ROCOPLAN David DRAAF Bourgogne ROSSIGNOL Loïc Transdev Pays d Or

SAMORI Michel Jardins familiaux Dijonnais

SAUGET Daniel Parc Naturel Régional du Morvan

SAUNIE Patrick Le Grand-Dijon
SAVINA Karine Directrice de Bassin
SCALLIET Audrey Asso Pirouette Cacahuète

SCHMITT Isabelle DDT 21 SEMERIE André SYNKEN

SERIGNAC Fabienne BER – ACMO EN

SFEIR Martine ADEME

SIRON Flavien Le Grand Dijon SORDILLET Elise Radio VTI

SUEUR Francis Elu Commune de Pluvault

SZYNCZEK Alain DREAL Bourgogne

TERSAC Anne La Poste

TOULOUSE François Le Grand Dijon TRAHARD Gilles SOCOTEC TRIGO Fabien MFCOY

TRIOUX Aurélien ALTERRE BOURGOGNE
TROUWBORST Chantal Elue Ville de Dijon
URBIHA Maurice Commission de quartier

VAITILINGOM Elise Le Grand Dijon

VASSARD François Transport Régis Martelet

VASSARD Dominique CEOLE sas

VAUSSANVIN Jacques Ville de Dijon/Grand Dijon

VILLIER BAHALOU Anne Ville de Dijon VOLATIER Anne Le Grand Dijon

VOUILLOT Hervé Ancien VP du Grand Dijon

WEIL François NEOLIA YOCHUM Michel UNPI

ZAMBOTTO Jean-Marie Bourgogne Energies Renouvelables